

H. PÉRENNÉS

Notre-Dame
du
RELEC
en
Plounéour-Ménez

QUIMPER

Imprimerie Bargain, 1, quai du Steir

1932

H. PÉRENNÈS
Chanoine honoraire
Docteur en théologie
Vice-Président de la Société Archéologique du Finistère

UNE VIEILLE ABBAYE BRETONNE

NOTRE-DAME

DU

RELEC

EN PLOUNÉOUR-MÉNEZ



QUIMPER
Imprimerie Bargain, 1, quai du Steïr

1932

27 Juin 1932.

Cher Monsieur le Chanoine (1),

Je vous félicite de l'excellent travail qu'à l'occasion du huitième centenaire de l'abbaye du Relec, vous consacrez à ce vieil établissement monastique.

Travail bien documenté : appuyé sur l'historien Dom Morice et sur les dossiers des Archives du Finistère, il retrace les origines de l'abbaye cistercienne, en reconstitue l'histoire, parfois mouvementée, du XIII^e au XVI^e siècle, fait revivre sous nos yeux la grande figure de l'homme si actif que fut le prieur Dom Moreau, décrit la vie spirituelle du monastère aux XVII^e et XVIII^e siècles, en dit toute la détresse à l'époque révolutionnaire, et le montre restauré au XIX^e siècle par les soins dévoués de l'abbé Jouve, recteur de Plouneour-Ménez, et de la famille de Kerpenoaël.

Loïn d'être un texte sec, votre joli volume est copieusement illustré. Le lecteur y trouvera de fort belles vues de monuments, dont plusieurs ont aujourd'hui disparu : intérieur et extérieur de l'église, autel de Notre-Dame du Relec, fontaine monumentale, fontaine de dévotion, salle capitulaire, manoir abbatial, moulin, étang, etc.

Constituant la première étude documentaire qui ait paru sur l'abbaye du Relec, votre travail sera un trésor pour les historiens.

Vous vous êtes bien gardé, d'autre part, de négliger les traditions populaires, et vous donnez en breton, avec traduction française, les « gwerz » et le cantique consacrés à la patronne vénérée de la Montagne d'Arrée.

Ce sera là un des motifs qui rendront votre volume attrayant pour nos pieux fidèles. Et quel meilleur souvenir pourront-ils emporter de la grande fête du Centenaire ?

Je vous suis reconnaissant de cette nouvelle et savante étude et je lui souhaite de nombreux lecteurs.

Avec ma bénédiction, veuillez agréer, cher Monsieur le Chanoine, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués en N.-S.

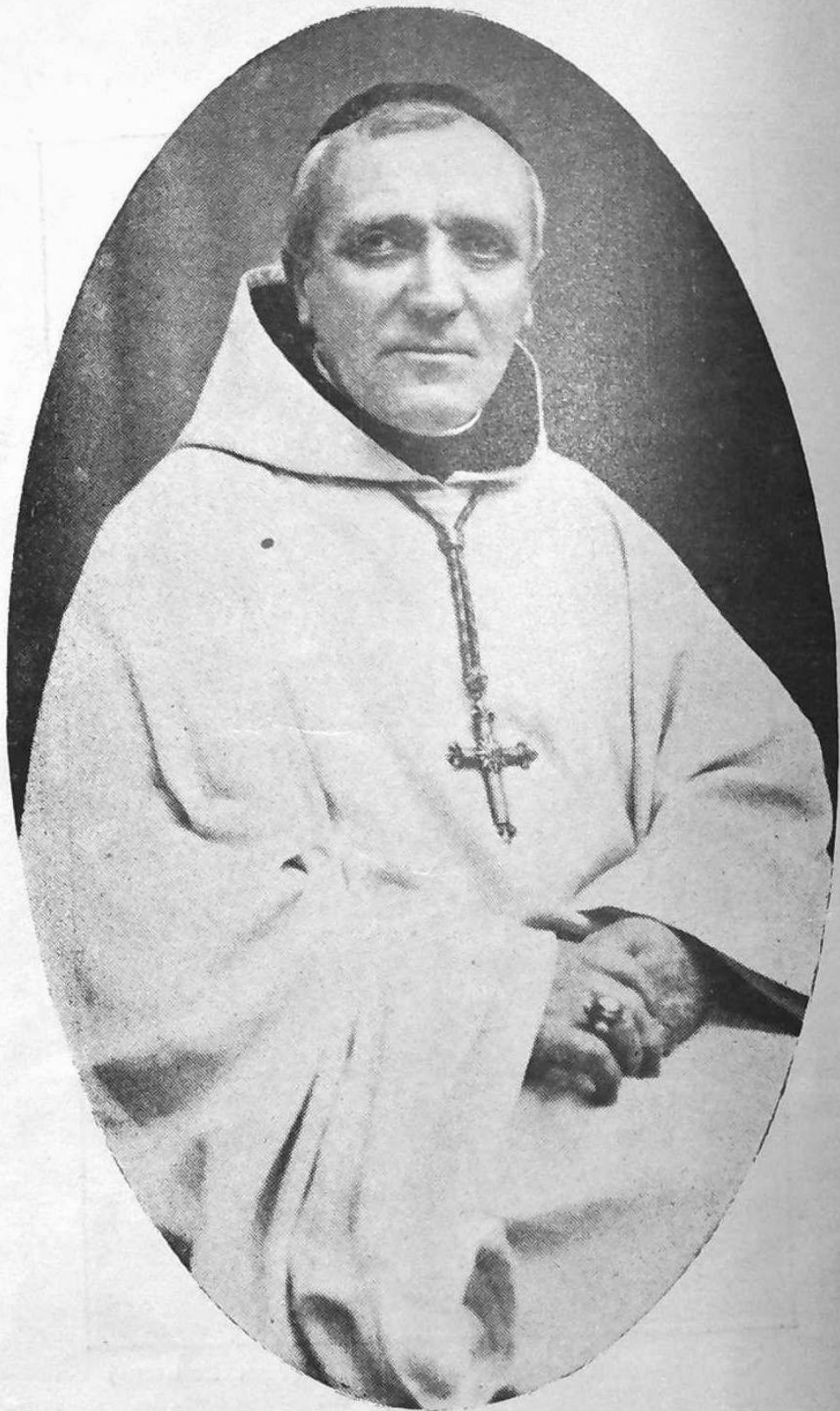
† ADOLPHE,
Evêque de Quimper.



(Phot. Le Grand)

MONSEIGNEUR DUPARC
Evêque de Quimper et de Léon
Promoteur de la fête du 8^e centenaire du Relec

(1) Lettre adressée par Monseigneur Duparc à l'auteur, qui lui en exprime toute sa gratitude.



(Phot. Binet)

LE RÉVÉRENDISSIME DOM DOMINIQUE

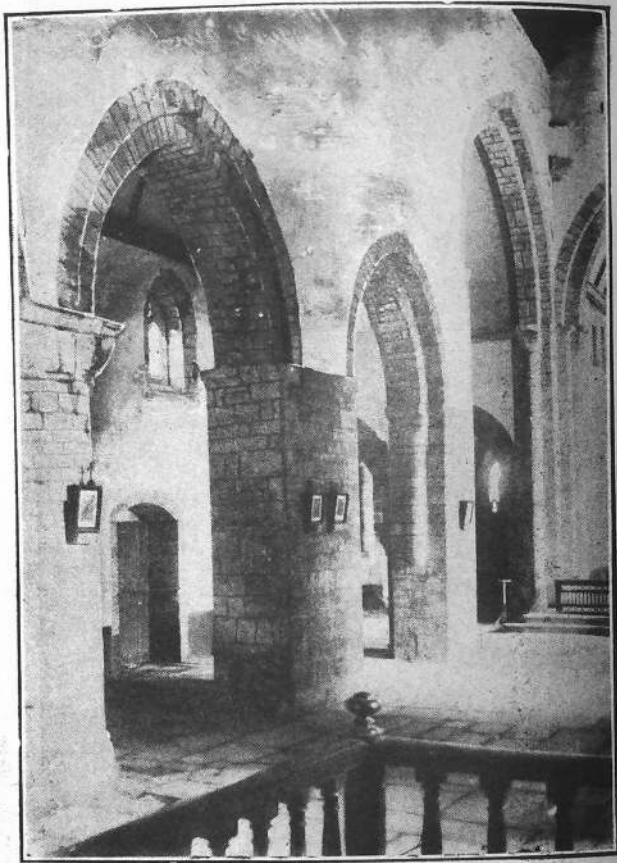
Abbé de Thymadeuc

Prédicateur à la fête du 8^e centenaire



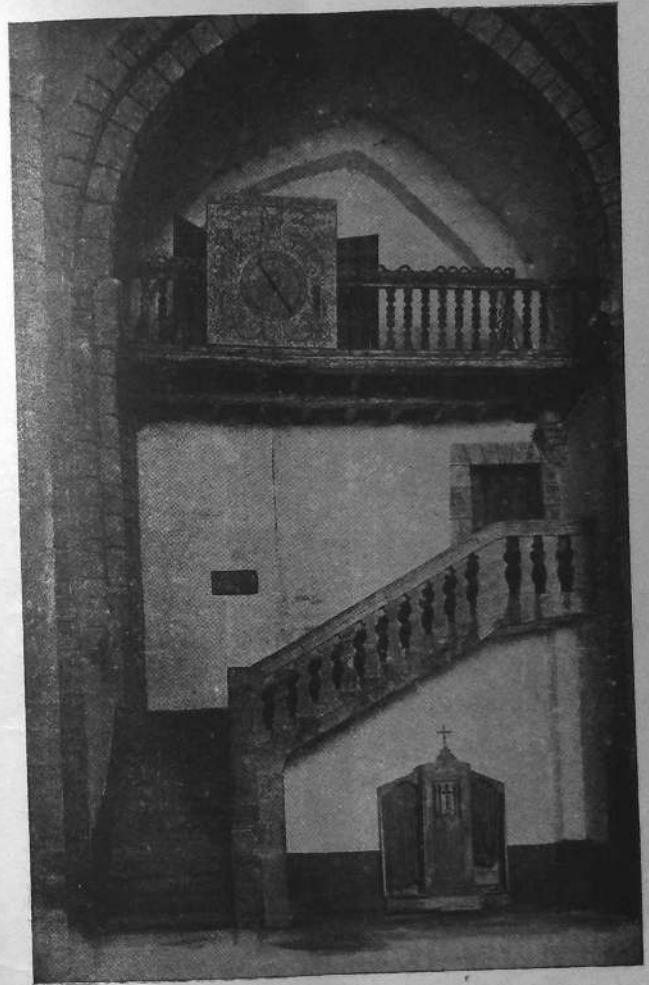
VUE GÉNÉRALE DE L'ABBAYE

(Photo Villard)



(Phot. J. M. Abgrall)

NEF DE L'ÉGLISE ABBATIALE



(Phot. Villard)

ESCALIER MONUMENTAL ET TRANSEPT NORD DE L'ÉGLISE



(Phot. J. M. Abgrall)

AUTEL DE NOTRE-DAME DU RELEC



LA FONTAINE MONUMENTALE

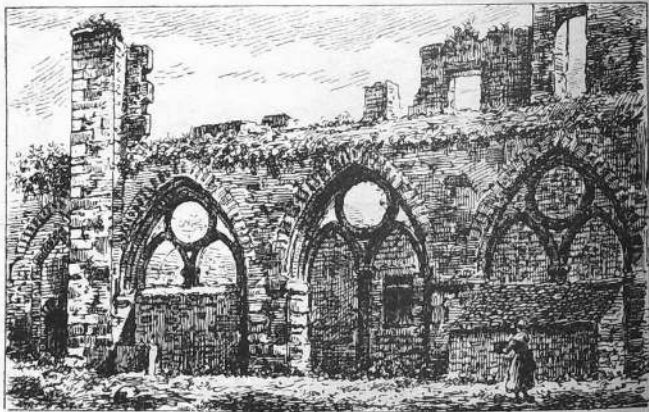


L'ÉGLISE ABBATIALE

(Clichés Feiz-ha-Breiz)



RUINES DE L'ABBAYE VERS 1830



RUINES DE LA SALLE CAPITULAIRE VERS 1830

(Dessins de M. Le Guennec)



(Dessins de M. Le Guennec)

MANOIR ABBATIAL

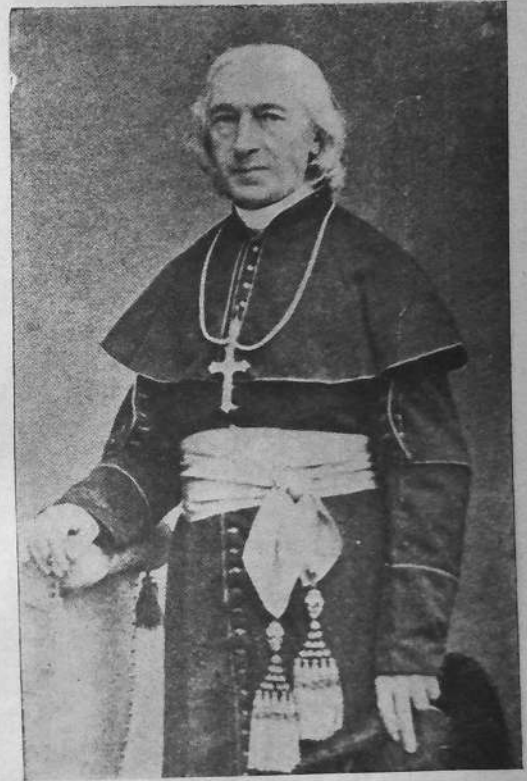
RUINES DE L'ANCIENNE HOTELLERIE
APRÈS L'INCENDIE DE 1902



FONTAINE DE DÉVOTION



(Phot. Joncour, Cliché Nouvelliste)
 FONTAINE DE SAINT-BERNARD
 à une portée de fusil au nord de l'abbaye



MONSEIGNEUR DE LÉSÉLEUC
 Évêque d'Autun (1873)
 qui, missionnaire apostolique au diocèse de Quimper,
 songea à acquérir l'abbaye du Relec (1)

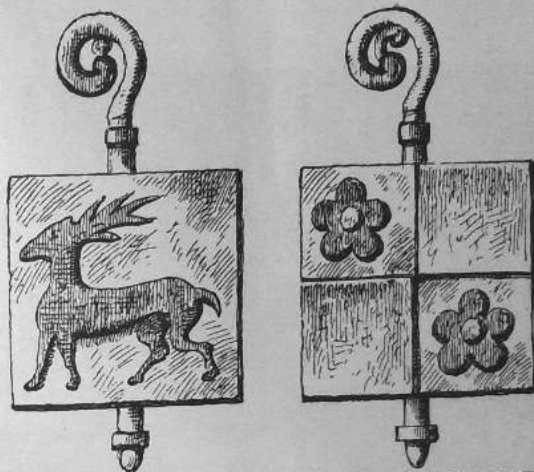
(1) Cliché emprunté à la *Vie de Monseigneur de Léséleuc*, par M. le chanoine Le Roy. In-8°, 350 pages.



ANCIENNE CUISINE DES MOINES (Phot. Joncourt)



CHAPELLE SAINT-CORENTIN A TRÉNIVEL EN SCRIGNAC (Cliché Feiz-ha-Breiz)



ARMOIRIES SUR LA CROIX DE LA CHAPELLE SAINT-CORENTIN
D'azur au cerf d'or, armes de Pierre de Kerléau, abbé du Relec en 1511. (Cliché Feiz-ha-Breiz)
Écartelé aux 1 et 4 de gueules à une rose d'argent, aux 2 et 3 de sinople plein, armes de N... Pontart, abbé du Relec en 1...



TOMBEAU DE MONSIEUR DE RIEUX, ABBÉ DU RELEC dans la cathédrale de Léon (Phot. Pirou)

UNE VIEILLE ABBAYE BRETONNE

NOTRE-DAME DU RELEC EN PLOUNÉOUR-MÉNEZ

I^{re} PARTIE

LES ABBÉS, LES MOINES, LA VIE SPIRITUELLE

I

Les origines

LE MONASTÈRE DE GERBER. — A 13 km. 500 au sud-ouest de Morlaix, sur le territoire de Plounéour-Ménez, à une lieue dans l'est de cette bourgade, en bordure d'un vallon verdoyant qui forme comme une oasis au pied des âpres solitudes de la montagne d'Arrée, se trouvent les ruines de l'abbaye cistercienne de Notre-Dame du Relec, groupe d'anciens et vastes logis monastiques, dont les murs grisâtres encadrent un sanctuaire au clocher d'ardoises moussues, émergeant d'un massif de feuillage.

On attribue l'établissement primitif de cette abbaye à saint Pol-Aurélien, l'apôtre du Léon. Une tradition certainement mêlée de légendes en place la fondation vers l'an 560, à l'endroit qui venait d'être cinq ans plus tôt le théâtre d'une sanglante bataille entre le jeune Judual, prince de Domnonée, et l'usurpateur Conomor ou Comorre, comte de Poher.

Celui-ci ayant épousé la veuve de Jona, roi de Domnonée, père de Judual, tenta de faire périr le jeune prince, afin de régner à sa place. Echappé à son persécuteur, Judual se réfugia à Paris, près du roi Childebert. A l'instigation de saint Samson, évêque de Dol, ce dernier lui mit en mains les mo-

I



MONSEIGNEUR SERRAND, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier
diocèse où se trouvait l'abbaye de Bégar, mère de celle du Relec

(Cliché *Nouvelliste*)

yens voulus pour rentrer en vainqueur dans le royaume de ses pères. Battu à deux reprises, Conomor recula jusqu'aux confins du Poher, et, pour une lutte suprême, il s'adossa à la montagne d'Arrée. C'est à l'endroit que les gens du pays dénomment *Brank-Alek* (branche de saule) qu'eut lieu la bataille décisive.

D'après Albert Le Grand (1), l'action, acharnée et meurtrière, fut indécise pendant deux jours. Enfin, le troisième jour, grâce aux prières de saint Samson, qui, nouveau Moïse, se tenait sur la montagne voisine en continuelles oraisons, la cavalerie bretonne enfonça un corps de pirates danois, normands et frisons, alliés de Conomor. Celui-ci essaya bien de faire front, mais il tomba bientôt, percé d'une flèche « étouffé parmi la presse des chevaux et soldats » (2). Et ce fut alors le massacre de ses bataillons en déroute, et le triomphe de Judual, qui remonta sur le trône paternel (3).

A cette scène tragique, une vieille *gwerz*, conservée dans le pays (4) ajoute, au mépris de toute vraisemblance historique, quelques dramatiques détails. C'est Clotaire, roi des Francs, qui aurait conduit en personne les troupes de Judual. Tous deux auraient eu à lutter contre Conomor et son beau-frère Chram, fils de Clotaire. Mis en déroute, Chram s'enfuit jusqu'à Plounéour-Ménez. La lutte y reprend. C'est alors que la Sainte Vierge apparaît à Judual, qui lui promet, s'il est victorieux, de lui bâtir une église sur le territoire de Plounéour. Cono-

(1) *Les Vies des Saints de la Bretagne Armorique*, édition de Kerdanet, 1837, p. 419. On sait que les assertions d'Albert Le Grand sont à prendre *cum grano salis*.

(2) « C'est une des cinq ou six morts différentes dont il a plu aux légendaires de frapper ce malheureux prince. . . » (note de Kerdanet).

(3) On voyait encore vers 1820, note Pol de Courcy, (*De Nantes à Brest*, p. 280) au village de Mengleuz une grande dalle de schiste ardoisée, que l'on nommait *Men-bez-Comor*. Un paysan l'a depuis, enfouie sous un talus.

(4) *Gwerz Iroun-Varia ar Relek*, éditée chez Lanoé, à Morlaix.

mor est tué. Chram, avec sa femme et ses enfants, va se réfugier à Kervorgan. Clotaire les y surprend et les livre au feu. Avant de partir, le roi de France dresse sur le lieu du supplice le menhir de Kervorgan.

Quelques années plus tard, saint Pol-Aurélien envoya sur le théâtre du champ de bataille, pour y fonder un monastère, saint Tanguy, l'un de ses moines de l'île de Batz, accompagné de douze religieux des monastères de Batz et d'Ouessant. Quand ils arrivèrent dans le funèbre vallon de *Brank-Alek*, un spectacle affreux s'offrit à leurs regards. Le sol était jonché d'ossements humains, et, à cette vue, l'auteur de la *gwerz* s'attendrit : « Ce fut une pitié, chante-t-il, de voir au Relec, étendus sur le sol, le grand nombre de cadavres, dont une partie des membres avait disparu. Les morts sont ramassés ; dans une même tombe ils ont été mis ; suivant les écrits des chrétiens, ils sont sous les pieds de la Vierge ». En cet endroit, saint Tanguy et ses moines bâtirent un monastère qui fut consacré à Notre-Dame des-Reliques ; d'où le nom breton de *Iroun Varia ar Relegou*, et le vocable latin *Abbatia de Reliquiis*. Cette première abbaye du Relec reçut aussi le nom de *Ger-ber* (mot bref), parce qu'un silence presque absolu y était de règle (1).

Saint Tanguy, au dire d'Albert Le Grand, fut un prélat doux et charitable envers son prochain, mais envers lui-même rude et austère, sobre, patient, humble, tellement assidu à l'oraison qu'il semblait à ceux qui le fréquentaient être toujours ravi et absorbé en Dieu. Attirés par son exemple, plusieurs gentilshommes vinrent se joindre à lui. Saint Tanguy fonda également l'abbaye de Saint-Mathieu. Il mourut à Gerber et son corps, transporté à Saint-Mathieu, fut inhumé dans le cimetière de cette abbaye.

A l'instar des monastères celtiques, celui de Gerber com-

(1) Albert Le Grand, *Les Vies des Saints*, p. 769, note 1.

prenait un certain nombre de cabanes ou cellules construites en bois ou en pierres. Il renfermait en plus un oratoire de structure et de dimensions très modestes, une cuisine, un réfectoire, une hôtellerie et un atelier. Centre de sanctification et d'apostolat religieux, le monastère fut aussi un centre de culture. Les moines évangélisaient les païens et leur enseignaient par leur propre exemple à défricher le sol (1). Après 818 seulement, sur l'ordre de l'empereur Louis Le Débonnaire, ils durent renoncer à leurs cellules et adopter la règle de saint Benoît.

Peu à peu, autour du sanctuaire de Notre-Dame, se forma le village du Relec, en même temps que se développait le monastère. Mais, vers le début du X^e siècle, les Normands envahirent toute la Bretagne. L'année 914 vit la ruine du monastère de Landévennec. Le fléau ne tarda pas à s'étendre à la région de Saint-Pol de Léon, et le monastère de Gerber disparut dans la tourmente.

L'ABBAYE CISTERCIENNE DU XII^e SIÈCLE. — Après deux siècles de silence la vie reprit au Relec. Une abbaye cistercienne s'y établit au mois de juillet 1132.

On sait que les Cisterciens doivent leur nom à l'abbaye de Cîteaux (diocèse de Châlons-sur-Saône), berceau de leur Ordre. Ce monastère fut fondé en 1098 par saint Robert, abbé de Molesme, au diocèse de Langres, qui voulut y observer avec ses religieux la règle de saint Benoît au pied de la lettre. L'entrée de saint Bernard au monastère (1112) fut le point de départ d'un essor extraordinaire, d'où le nom de Bernardins qu'on donnait parfois aux Cisterciens dans les derniers siècles de l'ancien régime.

Conformément aux statuts de l'ordre, le religieux doit s'adonner à la contemplation et à la pratique de la pénitence.

(1) La Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 298, 363, 365, 307, 344.

Tout converge vers l'office divin. Le jeûne doit être rigoureux l'abstinence de viande continuelle ; le silence ne peut être rompu sans nécessité. Pendant que, dans l'église, les religieux de chœur chantent la louange divine, des frères convers s'occupent des ouvrages extérieurs et du travail agricole. A la différence des disciples de saint Benoît, qui avaient, pendant des siècles, établi leurs monastères sur des collines agréables, d'où la vue embrasse de beaux horizons, les enfants de Cîteaux, choisissaient, loin des villes, pour y fonder leurs maisons, les vallées profondes et humides. Elles étaient propices au recueillement, et, par surcroît, l'agriculture devait profiter de la présence des moines. « Tu trouveras plus de choses dans les forêts que dans les livres, écrivait saint Bernard ; les troncs d'arbres et les pierres te donneront des leçons que ne sauraient te donner tes maîtres » (1).

Les moines de Cluny portaient un habit noir ; celui des Cisterciens fut de couleur plutôt blanche ou grisâtre (2).

Le 28 juin 1121, des moines de Cîteaux fondaient au diocèse de Chartres une abbaye du nom de l'Aumône. Quelques années plus tard (10 septembre 1130), ce monastère donnait naissance à celui de Bégar, situé sur le territoire de l'ancienne

(1) *Lettres dans Patrol. lat.* de Migne, t. CLXXXII, col. 242.

(2) A ce changement de couleur des robes et des coules monastiques se rattache une gracieuse légende : « C'était en l'an 1101, au cinquième jour du mois d'août. Avec une grande dévotion, les moines chantaient les Vigiles. Tout à coup, l'église parut s'entr'ouvrir sur leurs têtes. La sainte mère de Dieu descendait du ciel, portée sur un nuage de parfums, entourée d'une légion d'anges, et tenant en ses mains une belle coule blanche. Elle vint droit au bienheureux abbé, qui, ravi en extase, se laissa mettre cette précieuse coule par son auguste protectrice. Les religieux, jaloux, contemplaient cette merveille. Par un nouveau miracle, la douce Vierge fit qu'en un instant toutes les coules devinrent blanches, de noires qu'elles étaient ». On sent à la base de cette légende une tendre dévotion de ceux qui l'ont imaginée, à l'égard de la Sainte Vierge. Et, de fait, l'ordre de Cîteaux, dès ses débuts, a professé un culte tout filial à l'endroit de la mère de Dieu. Consacrés à Marie, tous les monastères cisterciens portent le nom de Notre-Dame.

paroisse de Trézélan, au diocèse de Tréguier. La nouvelle fondation emprunta son nom à un ermite fameux dans le pays, qui s'appelait Raoul Bégar. En l'espace de dix ans, de 1132 à 1142, Bégar devint la mère de cinq abbayes bretonnes : Le Relec, Boquen en la paroisse de Plénée-Jugon, au diocèse de Saint-Brieuc (1137), Saint-Aubin-des-Bois, en la paroisse de Plédéliac, dans le même diocèse (1138), Lanvaux, en la paroisse de Grand-Champ, dans le diocèse de Vannes (1138), et Coëtmalaouen, dans la paroisse de Saint-Gilles-Pligeaux, au diocèse de Quimper (1142) (1).

L'abbaye du Relec passait au xv^e siècle pour être de création ducale, comme il ressort des déclarations du duc Jean V (2) et d'Anne de Bretagne (3). Il est probable que le duc Conan III la fonda ou en encouragea la fondation à l'instigation de sa mère, la duchesse Ermengarde, qui, en commerce épistolaire avec saint Bernard, avait pris le voile en 1130 au prieuré de Larré, près Dijon (4).

L'inauguration de la nouvelle abbaye eut lieu le 3 des calendes d'août, c'est-à-dire le 30 juillet 1132. Quelques auteurs ont pensé que saint Bernard fut présent à la fête. C'est une erreur. L'abbé de Clairvaux ne fonda qu'un monastère en Bretagne, celui de Buzai dans la région nantaise (1135) (5).

Le Relec est une appartenante de la montagne d'Arrée. Or l'Arrée, que l'idiome armoricain appelle *kein Breiz*, « le dos de la Bretagne », n'est autre chose qu'une chaîne de grandes collines qui, sur une cinquantaine de kilomètres, de la région

(1) Essaim de l'Aumône, comme Bégar, l'abbaye de Langonnet, fondée le 20 juin 1136, donna naissance en novembre 1177 au monastère de Saint-Maurice. Les deux établissements appartenaient au diocèse de Quimper.

(2) Blanchard, *Lettres et mandements de Jean V*, t. 1, n° 268.

(3) Archives du Finistère, 4 H 3.

(4) Dom Morice, *Preuves...*, t. 1, 573.

(5) Vacandard, *Saint Bernard*, 1897, t. 1, p. 406. La date du 3 des calendes d'août est donnée par Janaschek (*Atlas*).

de Loguivy-Plougras à Quimerc'h, sépare Tréguier, Léon et Cornouaille. Elle s'oriente du nord-est au sud-ouest, et offre, par intermittences, des dentelures schisteuses, aux arêtes vives, nettement découpées, que la langue bretonne caractérise sous le nom de *Roc'h*. C'est ainsi que Roc'h-an-Diri (1) et Roc'h-sant-Barnabé séparent Le Cloître et Le Relec de Scrignac et de Berrien, et que Roc'h-Trévèzel se dresse entre Commana et Botmeur. A partir de Roc'h-Trévèzel, l'échine montagneuse, faite désormais de grès armoricains, s'infléchit par l'un de ses rameaux vers le Torgen Saint-Michel (2) mettant une séparation entre les hauteurs de Saint-Rivoal et les marais de Botmeur. L'autre rameau laisse sur sa droite de hauts plateaux, couverts de lande et de bois taillis, qui se prolongent jusqu'à Sizun (3).

Au bas des pentes raides de l'Arrée se trouvent de profonds ravins, souvent en forme de cirque, d'aspect farouche et désolé. D'autres pentes descendent en douceur vers des régions tourbeuses, marais ou grands marécages, réputés très dangereux : quand un avaré était mort, on disait naguère en proverbe : « Le diable l'a jeté dans les fondrières de Yun-Elé, au bas du mont Saint-Michel ».

Le climat de l'Arrée est rude. Les vents du nord et du sud-ouest y soufflent terriblement, les gelées y sont fortes. Dans l'hiver 1788-1789, note Cambry (4), la neige s'élevait à plus de dix pieds dans les vallons ; on fut sept semaines sans pouvoir mettre les animaux dans les champs.

Le même auteur, écrivant à la fin du xviii^e siècle, nous

(1) « La Roche des Terres-Froides ». *Diri* est le pluriel de *tir* ou *tirien*, (terre sèche et froide).

(2) C'est ici le Mont Saint-Michel qui, avec ses 391 mètres d'altitude, est le point culminant des Monts d'Arrée et de toute la Bretagne.

(3) Camille Vallaux, *Toponymie de la Montagne d'Arrée*, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1905, p. 114.

(4) *Voyage dans le Finistère*, éd. de 1835, p. 229 et suiv.

décrit le costume des habitants : « Ils sont vêtus de toile ou de berlinge, espèce d'étoffe faite avec du fil de chanvre et de la laine ; ils en font des gilets, des habits, des culottes, des bas, et portent tous le même vêtement, de la même couleur, d'un brun-jaunâtre. Les femmes se servent de la même étoffe ; elles n'ont de remarquable dans leur habillement, qu'une espèce de queue plissée, d'un empan de longueur, qui tombe aussi bas que leurs jupes... »

Les maisons de ces montagnards, toujours groupées en villages, étaient faites de dalles bleues grossières. A défaut de sentiers praticables, le colon passait tout simplement à travers la lande.

Leur nourriture, très frugale comportait : des crêpes, de la bouillie, du pain de seigle, du laitage, et du lard dans les jours de fête (1).

Comme tempérament ils étaient fiers et indépendants (2), mais bons, généreux et hospitaliers (3).

Le pays se prête bien à l'élevage du bétail, spécialement des moutons. Il est très giboyeux. Cambry parle d'un de ses guides qu'il vit prendre à la main deux lapins en dix minutes. On se plaît d'ailleurs à dire familièrement aux petits enfants qu'ils ont été trouvés dans l'oreille d'un lièvre de la montagne d'Arrée : *Te a zo bet kavet e skouarn ar c'had e Menez-Are*.

Voilà donc la région que les moines du Relec sont appelés à coloniser par des paysans qu'ils prendront sous leur protection. Les pionniers de l'Arrée seront à la fois abatteurs de bois et fondateurs de villages. Ils commenceront par déboiser les pentes moyennes de la montagne, puis il y installeront leurs demeures ; sur les hauteurs dénudées, ils se contenteront d'écobuer, c'est-à-dire de brûler les genêts et l'ajonc

(1) *Ibidem*.

(2) Vallaux, *La nature et l'homme en Montagne d'Arrée*, dans le *Bull. de la Société archéologique du Finistère*, p. 130-131.

(3) Cambry, *op. cit.*

et de semer du seigle dans la cendre (1). Comme moyens de communication, ils auront à leur disposition la voie romaine qui va de Carhaix à Brest, passe par Berrien, puis à trois kilomètres du Relec, et prend en écharpe la montagne d'Arrée.

II

L'abbaye du XII^e au XV^e siècle (2)

Le premier abbé du Relec que nous connaissons portait le nom de David, et vivait à l'époque de Bernard de Moélan, évêque de Quimper (1159-1167). Il souscrivit à une donation, par laquelle le duc de Bretagne, Conan IV, mort en 1171 (3), confirmait à l'abbaye de Sainte-Croix de Guingamp les possessions qu'elle tenait de la libéralité de la duchesse Marguerite.

Au XIII^e siècle, l'abbé Yves est témoin, en novembre 1265, de l'acte de donation par lequel Hervé, vicomte de Léon, cède au duc Jean Le Roux le droit de percevoir les taxes du port de Saint-Mahé (Saint-Mathieu-fin-de-terre). Une transaction passée avec le même Hervé montre qu'Yves vivait encore en 1279 (4).

Alain, en l'an 1300, conclut un accord avec Hervé du Penhoët, chevalier, relativement à la juridiction que ce dernier revendiquait sur les terres appartenant aux moines du Relec (5).

(1) Les bois disparus laisseront dans la toponymie des traces de leur existence. Cf. Vallaux, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1905, p. 119.

(2) *Gallia Christiana*, tome XIV, col. 991. — Tresvaux, *L'Eglise de Bretagne depuis ses commencements jusqu'à nos jours*, Paris, 1839, p. 548.

(3) Dom Morice, *Preuves*, ... tome I, col. 661.

(4) *Ibid.*, col. 994, 1048.

(5) *Ibid.*, col. 894, 1048 ; Archives du Finistère, 4 II 11.

L'abbé Jean souscrit à une transaction passée en 1309 entre Geoffroi Tournemine, chevalier, seigneur de La Hunaudaie et Yves, abbé de Saint-Aubin-des-Bois (1).

Faut-il ici inscrire le nom de Guillaume Poulart, fils de Pierre Poulart, trésorier de Jeanne de Penthièvre et de Constance Kerraoul ? Il fut chanoine de Saint-Brieuc, puis en 1357 évêque de Rennes. Transféré à Saint-Malo le 13 janvier 1359, il mourut avant 1376 (2). Qu'il ait comploté notre abbaye parmi ses bénéfices, cela paraît vraisemblable à quiconque examinera la grande pierre de granit fin qui gît sur le sol, appuyée à l'extrémité droite du pignon ouest de l'église du Relec. Cette pierre est chargée d'un écusson rectangulaire qui offre un écartelé aux 1 et 4 d'une rose, aux 2 et 3 plein ; il est timbré d'une crosse et d'une mitre, et soutenu de deux lions galbés de façon archaïque, dont les têtes sont brisées. Le type de ces supports indique que les armoiries en question remontent pour le moins à la fin du xv^e siècle, mais aucun des abbés connus par ailleurs, qui ont régi au moyen-âge l'abbaye du Relec ne portait ce blason. Une seule famille en Bretagne timbra son écu d'un écartelé disposé de cette façon ; c'était la famille Poulart, ancienne lignée chevaleresque du pays de Goëlo, qui a précisément produit au milieu du xiv^e siècle, époque de sa splendeur, l'évêque distingué que fut Guillaume Poulart. Si ce prélat ne régit pas l'abbaye du Relec, cet honneur revint assurément à un membre de sa famille (3).

Les Actes du Saint-Siège des XIII^e-XV^e siècles, concernant les évêchés de Quimper et de Léon, publiés par M. le chanoine Peyron (4), nous révèlent l'existence d'un Thomas, abbé du

(1) Tresvaux, *op. cit.*, p. 548.

(2) Eubel, *Hierarchia catholica*.

(3) Notes de M. Le Guennec.

(4) Quimper, Kerangal, 1915, n^o 420, p. 81.

Relec, à qui le pape Grégoire XI accorda, le 28 juin 1373, la faculté de se choisir un confesseur à l'article de la mort.

Comme les autres monastères de France et de Bretagne, le Relec eut beaucoup à souffrir de la guerre de Cent ans et des épidémies qu'elle entraîna à sa suite. « Désormais, écrit le Père Denifle, et jusqu'à la fin de la guerre de Cent ans, les mots de *mortalité, peste, disette et guerre* s'accroissent lugubrement dans les plaintes incessantes sur les malheurs de la France. La diminution des revenus provient autant de la peste que de la guerre. La guerre elle-même était un grand ferment pour le fléau. Les cadavres restés sans sépulture infectaient l'air et l'atmosphère... » (1). En 1375, Saint-Pol-de-Léon fut pris par le duc de Lancastre, et ses troupes se portèrent au monastère du Relec, qu'elles détruisirent partiellement et mirent au pillage (2). En ces tristes conjonctures, les religieux demandèrent à Rome une concession d'indulgences, en vue de reconstruire leurs maisons. Grégoire XI, le 22 avril 1376, accorde ces indulgences à ceux qui contribueront aux réparations du monastère, ruiné par les maladies contagieuses et les routiers qui ont longtemps infesté tout le territoire (3).

D'ailleurs, les autres abbayes cisterciennes bretonnes étaient plongées dans la même détresse et, en 1387, le chapitre général de l'ordre ne pouvait qu'en déplorer la dévastation (4).

Guillaume, lecteur en théologie, et abbé du Relec, reçut en 1389, du chapitre général de Cîteaux, le mandat de réformer

(1) *La désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent ans*, 1902, tome II, première moitié, p. 57 et ss.

(2) Cette même année 1375 vit la dévastation de l'abbaye de Saint-Mathieu-fin-de-terre (*Gallia Christ.* t. XIV, 987, et de l'église des Dominicains de Quimperlé (Denifle, *op. cit.*, t. II, deuxième moitié, p. 745).

(3) Peyron, *Actes du Saint-Siège*, n^o 448.

(4) Denifle, *op. cit.*

certain abus qui s'étaient introduits dans l'abbaye de Prières, diocèse de Vannes. Ce fut lui, sans doute, qui siégea aux Etats tenus à Rennes en 1398 (1)

Olivier, abbé du Relec, mourut le 1^{er} juillet 1437.

Le 9 janvier 1451, un Guillaume Auffret, religieux du Relec, noble et longtemps étudiant à Angers, était autorisé par le pape à passer à un monastère bénédictin (2). L'abbaye était alors gouvernée par Henri de Kerhoent. Celui-ci, qui appartenait à une riche famille léonaise, perdit l'esprit en 1458 (3). A la suite d'une enquête, menée sur l'ordre du pape Calixte III, par Vincent de Kerléau, abbé de Bégar, il se trouva déchu de ses fonctions, et son successeur, Parcevaux Le Goalès, ancien moine de Bégar, dut s'engager à lui verser une pension annuelle de 200 livres de monnaie courante de Bretagne. Dans un de ses moments de lucidité, Kerhoent adressa une réclamation au Saint-Siège, et le pape Pie II consentit à un compromis. Le Goalès demeurerait abbé, et Kerhoent bénéficierait, jusqu'à la valeur de la pension, de l'usufruit du manoir de Languen en Saint-Vougay, l'un des petits établissements monastiques de l'abbaye.

Grâce à l'indiscrétion de quelques-uns de ses parents, qui s'adjudgeaient le plus clair de son revenu, le manoir assigné à l'abbé déchu en vint bientôt à se détériorer, faute de réparations. Saisi de l'affaire, Pie II, le 25 janvier 1462, fit nommer à Kerhoent un curateur, chargé d'administrer son domaine sous le contrôle de Vincent de Kerléau. Peu après, Parcevaux Le Goalès mourut, et le pape, sur le conseil des religieux, nomma à sa place Guillaume Le Goalès, le 25 septembre 1462.

(1) Dom Morice, *Preuves...*, t. II, col. 686.

(2) Peyron, *Actes du Saint-Siège*, n° 763.

(3) H. Waquet, *Une crise à l'abbaye du Relec (1448-1462)* dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1917, p. 174-188. — Les Archives du Finistère (4 H 2) mentionnent un Henri comme abbé du Relec, le 9 octobre 1452. Il s'agit sans doute de Henri Kerhoent.

Le nouvel élu était un homme de valeur. Dans l'arrêt de maintenue de la famille Le Goalès de Mézaubran, rendu en 1668, il est fait état d'une déclaration des religieux du Relec attestant qu'ils ont eu un abbé de ce nom, lequel portait : *de gueules à un croissant d'argent accompagné de six crozilles, 3 en chef, 3 en pointe*, et que son nom est demeuré en grande vénération dans l'abbaye « pour les marques autaniques qu'il y a laissé de ses biens-faits, ce qui se sçait par ancienne tradition, les titres anciens et anciennes croniques ayant été brulés et incendiés il y a deux cents ans ». On voyait dans le chœur et sur les cinq vitres du midi de l'église les armes de cet abbé, partout timbrées de la crosse abbatiale. Sa tombe se trouvait dans la salle capitulaire, à côté de celle d'un abbé de la maison de Rohan. Enfin, le plafond d'une chambre du manoir abbatial, appelée « la chambre dorée », où sont les armes des anciens abbés « en bosse et sculpture avec les champs des armes », portait le même blason. On ne trouve aujourd'hui au Relec aucune trace des armoiries de Guillaume Le Goalès, mais à quelques kilomètres de là, sur les murs de l'église du Cloître, ancien prieuré de l'abbaye du Relec, devenu plus tard une trêve de la paroisse de Plourin-Morlaix, et actuellement commune du canton de Saint-Thégonnec, il y a deux écus gothiques avec crosse et mitre, qui portent l'un et l'autre un croissant accompagné de six coquilles. C'est le blason des Le Goalès ; leur présence au Cloître indique que l'église, reconstruite au XVIII^e siècle, avait été édiflée, après 1462, par Guillaume Le Goalès. Les mêmes armes se trouvent au-dessus d'une porte latérale et dans la vitre du chevet de la chapelle de Saint-Corentin de Trénivel en Scrignac, qui dépendait de l'abbaye du Relec (1). C'est donc à bon droit qu'en avisant le nouvel abbé de sa nomination, le pape Pie II exprimait l'espoir que sous sa direction, grâce à sa prudence et à son zèle,

(1) Note de M. Le Guennec.

le monastère recouvrerait sa prospérité et ferait d'heureux progrès au double point de vue spirituel et temporel. (1).

Le 1^{er} mai 1463, le Souverain Pontife chargea Guillaume Le Goalès et deux chanoines de Tours, d'une mission de confiance relative à Guillaume Ferron, évêque de Léon. Se trouvant en conflit avec un de ses archidiacres et divers seigneurs au sujet de ses droits en matière de juridiction et de pêche, ce prélat, dans la nuit du 17 octobre 1462 et les nuits suivantes, avait vu son palais épiscopal attaqué par une bande d'énergumènes qui se livrèrent aux plus grands excès. Il put heureusement échapper et mettre sa vie en sécurité. Quelques mois plus tard, le pape Pie II mandait à l'abbé du Relec de frapper les malfaiteurs d'excommunication réservée au Saint-Siège et, en cas d'obstination, de jeter l'interdit sur les localités qui leur appartenaient, et de les priver de tout bénéfice, office, dignité et honneur ecclésiastiques, eux et leurs successeurs jusqu'à la deuxième génération (2).

Le 8 octobre 1472, notre abbaye est régie par un personnage dont nous ne connaissons que le nom : Alain Geffroy (3). Il devait appartenir à une famille noble de Saint-Martin de Morlaix, qui possédait dans cette paroisse le manoir de Tréoudal, et qui portait : *d'argent à la fasce d'azur, accompagnée de 2 étoiles de gueules en chef, une merlette d'azur entre elles, et en pointe d'une autre étoile de même*. Les Geffroy de Tréoudal ont produit une abbesse de la Joie, près Hennebont, en 1595 (4).

Le 1^{er} janvier 1473, l'abbé du Relec, les archidiacres de Plougastel, en Tréguier, et du Désert au diocèse de Rennes, furent chargés par Sixte IV de transmettre à Vincent de Ker-

(1) H. Waquet, *op. cit.*

(2) Peyron, *Guillaume Ferron, évêque de Léon (1439-1472)*, dans le *Bull. de la Soc. archéol. du Finistère*, 1908, p. 69.

(3) Archives du Finistère, 4 H 2.

(4) Note de M. Le Guennec.

léau, évêque élu de Léon, l'indult lui permettant de députer quelqu'un pour la visite de son diocèse (1).

Un peu plus tard, c'est Conan de Kerenborgne qui a le gouvernement du monastère : 1479, 1481, 1482 (2). Il portait *de gueules à un heaume de profil d'or accompagné de 3 coquilles d'argent*.

Guillaume Lespervier qui portait *de sable à 3 jumelles d'or*, était déjà abbé de Bégar, quand il reçut en 1487, l'abbaye du Relec. Le chapitre général de Cîteaux nomma Lespervier en 1511 commissaire pour réformer les abbayes cisterciennes de Bretagne. Il mourut le 9 novembre 1515 et fut inhumé dans l'église du Relec (3). Ses armoiries le rattachent à une famille cornouaillaise de Lespervez, originaire de la paroisse de Ploaré, et qui a produit à la même époque d'autres dignitaires religieux considérables : Henri, abbé de Quimperlé, mort en 1434 ; Alain, évêque de Dol et de Quimper, puis archevêque de Césarée, mort en 1455, et un autre Alain, neveu du précédent, aussi évêque de Quimper, mort en 1472.

III

L'abbaye au XVI^e siècle

Pierre de Kerléau était abbé du Relec en 1511, suivant un acte du château de Blain (4). Nous l'y retrouvons à la date du 25 février 1512 (1513) (5).

Il appartenait sans doute à la même famille que Philippe de Kerléau, grand prieur de France, de l'Ordre de Malte, qui

(1) Peyron, *Actes du Saint-Siège*, n° 924.

(2) Archives du Finistère, 4 H 22.

(3) *Gallia Christiana*, t. xiv, col. 1141 ; Tresvaux, *L'Eglise de Bretagne...*, p. 545, 546, 562 ; Martène, *Anecd...* t. iv, p. 1519.

(4) Tresvaux, *Histoire de Bretagne*, p. 548.

(5) Archives du Finistère, 4 H 22.

écrivit le 14 mars 1543 à Hervé du Coëtlosquet, son cousin, au sujet de la réception du fils de ce dernier chez les moines du Relec ; à la même famille aussi que Vincent de Kerléau, abbé de Bégar (1443-1476), et évêque du Léon (1). Pierre fut élu à l'abbaye de Bégar en 1515 et mourut en 1526 (2). Ses armoiries : *d'azur au cerf passant d'or*, sont sculptées sur le fût du calvaire qui avoisine la chapelle de Saint-Corentin de Trénivel, en Scrignac, ancienne dépendance de l'abbaye. Les armes des Poulart, décrites plus haut, figurent également sur ce fût.

En 1526, la crosse abbatiale fut confiée à Loys d'Acigné, fils de Guillaume, seigneur de la Roche-Jagu, et de Françoise Péan (3).

Protonotaire apostolique et maître des requêtes à la chancellerie et au conseil de Bretagne, il devint plus tard doyen de Notre-Dame de Lamballe, prieur de Combour et de Léhon, et en 1532, évêque de Nantes. Rarement il visita son diocèse, plus rarement encore son abbaye du Relec. Il mourut le 13 février 1541, à son château de Fontenay, non loin de Rennes, et fut inhumé en cette dernière cité, dans l'église de Bonne-Nouvelle. Il avait comme armes *d'hermines à la fasce alésée de gueules chargées de 3 fleurs de lys d'or*.

A la nouvelle de sa mort, les religieux du Relec se hâtèrent de choisir comme abbé, l'un des leurs, Guillaume Le Roux, qui appartenait à une famille marquante de Lannéanou, dans la région de Morlaix. Sans se soucier des moines, le roi François 1^{er} présenta au pape la candidature de Jacques Torsolis, aumônier de sa bru, Catherine de Médicis. Celui-ci fut nommé abbé du Relec le 17 mars 1541 (4).

(1) Tresvaux, *op. cit.*, I, LXXI.

(2) *Ibid.*, p. 546.

(3) *Revue historique de l'Ouest*, 1892, p. 166 ss.

(4) Reg. Vatican., n° 1570, folio 35.

Cet Italien, résidant à Paris « fut, sinon le premier abbé commendataire, du moins le premier étranger auquel la faveur royale procura la dignité d'abbé sans l'assentiment, au moins apparent, des moines, qu'il était appelé à diriger. Ce n'est pas à dire qu'avant cette époque le vieux monastère cistercien ait toujours été gouverné par des abbés régulièrement et librement élus : dès le xv^e siècle, au Relec comme dans plusieurs autres abbayes de Basse-Bretagne, les abbés étaient nommés par le Pape ou désignés, *recommandés* aux suffrages des moines par le Duc ou le Roi (1) ».

Un compte établi par Pierre Chouart, commissaire de Jacques Torsolis, nous permet d'assister aux péripéties de l'étrange conflit qui mit aux prises Torsolis et le Roux, le premier appuyé par le Roi, le second soutenu par ses confrères.

En juin 1542, l'abbaye du Relec était « en la main » du Roi, représenté par les magistrats de la barre royale de Carhaix, et l'abbé de Beauport en touchait les revenus, afin d'assurer le recouvrement des décimes que le dernier abbé du Relec avait omis de payer. Chouart se fit attribuer, en juillet, ces pouvoirs royaux, puis au cours des deux mois suivants, il agit en maître dans tous les domaines de l'abbaye, empêchant les débiteurs de plusieurs paroisses de rien payer à Le Roux. Muni de bulles apostoliques obtenues en octobre et accompagné de commissaires, il se présenta, le 26 novembre, au monastère du Relec, mais Le Roux et ses moines, barricadés chez eux, lui en interdirent l'accès.

Contraint de se retirer, Chouart et ses auxiliaires, dont il paie généreusement la pension, promulguent les bulles dans les paroisses voisines. La nuit du 28 au 29 novembre, ils s'é-

(1) *Analyse d'un compte de l'abbaye du Relec (1542-1546)*, dans le *Bull. de la Société archéol. du Finistère*, 1904, p. 63. — Les canonistes définissent la commende : « La provision d'un bénéfice régulier faite à un séculier, avec dispense de la régularité ». Cette définition s'applique directement à la commende abbatiale.

garent au sein de la forêt de *Coat-an-Noz*, et ne retrouvent leur chemin que grâce à l'obligeance d'un brave paysan. Quelques jours plus tard, ils prennent d'assaut le presbytère de Commana, entrent dans la salle à manger, et, au cours d'un banquet offert par le recteur au partisans de Le Roux, capturent Allain Morice, l'un de ses défenseurs les plus acharnés.

A l'instigation de Chouart, les magistrats de Lesneven procèdent à une enquête secrète sur les menées de Le Roux. On apprend ainsi que celui-ci a vendu à des paysans quelques coupes de bois de l'abbaye et que des objets précieux ont disparu du monastère. Chouart se met alors à parcourir le pays, accompagné de sergents pour interdire aux paysans de rien payer à Le Roux du prix de bois indûment aliénés et saisir les bois qui se trouvaient chez certains d'entre eux. Au village de Lesmenez, en Plounécour, un sergent voulut mettre la main sur le bois d'Yvon Pichon ; celui-ci, aussitôt, et ses gens s'élançant avec des bâtons et des fourches sur Chouart et ses partisans, rossent le sergent, le dépouillent du bois qu'il a pris, et c'est à grand peine que Chouart et ceux qui l'accompagnent sauvent leur vie en se jetant dans les marais, et en fuyant d'une seule traite jusqu'à Lesneven.

Le lendemain, le représentant de Torsolis obtient des décrets de prise de corps contre les rebelles, qui sont incarcérés.

A force d'arrêts de justice et de monitoires, il réussit à recouvrer la mitre et la crosse du monastère qui étaient en possession de Madame du Bois de La Roche, de Commana. Celle-ci vint les lui apporter à Morlaix. Il s'empara, d'autre part, de Charles Pommeret, curé de Ploézal, au diocèse de Tréguier, accusé de détenir des meubles de l'abbaye. Capturé, par ruse, dans son presbytère, le bon curé fut mené en prison où il demeura au moins huit mois (février à septembre 1543).

Muni de nouvelles bulles apostoliques, Chouart prend possession du monastère, en l'absence de Le Roux, d'abord en février ou au début de mars 1543, puis, de façon définitive, le 10

mars. A partir de ce moment, il s'y comporte en maître, et pour prévenir un retour offensif de son adversaire, il fait changer par un serrurier de Morlaix les 70 serrures du monastère. Inutile précaution ! Le 2 juin 1543, Le Roux pénètre dans l'abbaye et en chasse M. de La Boissière, que Chouart y a laissé comme procureur. Le soir même, Chouart arrive au Relec et, à sa grande stupéfaction, il trouve son procureur et deux valets réfugiés sous le porche, et tous les huis hermétiquement fermés. Force lui est de passer droit jusqu'à Lesneven ..

Une procédure en *réintégrande* fut bientôt introduite devant le haut tribunal royal des Grands-Jours de Bretagne (1). Jacques Torsolis eut aisément gain de cause. Il fut décidé que celui-ci serait mis en possession de l'abbaye et que Le Roux serait incarcéré à la conciergerie de Rennes à cause des actes de « force et de violence » qu'il avait commis.

Chargé de mettre l'arrêt à exécution, Chouart quitte Rennes, le 10 octobre 1544, accompagné d'un sergent. Trois jours plus tard, à Lantréguier, il s'assure de nouveaux auxiliaires, et le 15 octobre, Le Roux est fait prisonnier au monastère du Relec. Incarcéré à Morlaix, puis à Tréguier, il est finalement conduit jusqu'à Rennes.

Peu après, un accommodement à l'amiable mit fin à cette déplorable affaire. Guillaume Le Roux se contenta d'une indemnité de 50 livres, et revint au Relec, où on le retrouve en 1562, prieur de l'abbaye, et procureur de l'abbé Loys Le Bouteiller, successeur de Jacques Torsolis (2).

En bon administrateur, Chouart, au nom de Torsolis, fit réparer la prison abbatiale qui tombait en ruines ; les fenêtres,

(1) Juridiction créée en 1485 par le duc François II, et qui siégeait chaque année, du 1^{er} septembre au 3 octobre, pour juger les causes d'appel.

(2) Cf. Bourde de La Rogerie, *Analyse d'un compte...*, p. 60-27, 111-113.

en furent murées et remplacées par d'étroites meurtrières. L'église et les autres bâtiments du monastère reçurent également les soins convenables. On refit les portes des jardins ; les vergers, les prés et étangs furent clos et nettoyés. On améliora aussi les conduites d'eau qui aboutissaient à la fontaine construite devant l'église. Pendant un court séjour au Relec, Torsolis, fit cadeau à l'église d'une belle lampe de sanctuaire et prescrivit l'achat d'une certaine quantité de vaisselle d'étain.

Plusieurs manoirs et de nombreux moulins relevant de l'abbaye furent l'objet d'importantes réparations.

Pour contraindre certains sujets à venir moudre au moulin de l'abbaye, on rebâtit la chaussée et le pont construit sur la rivière Le Quefflent, à l'est du monastère. Plusieurs procès furent entamés pour faire rentrer les dîmes et protester contre l'usurpation de quelques terres. « On croyait dans le pays du Relec, note M. Bourde de La Rogerie, que, depuis un injuste litige soutenu contre un client de saint Yves, l'abbaye était condamnée à ne jamais cesser d'avoir des procès ; Jacques Torsolis semble avoir voulu se conformer à la tradition » (1).

A la mort de Torsolis, survenue au début de 1550, Jacques Le Maczon, seigneur de Héricourt, fut député le 15 mars de par le roi, en qualité de commissaire, au régime et gouvernement de l'abbaye « attendant estre pourveu d'abbé » (2).

Son attente fut vaine, car trois mois plus tard le 25 juin 1550 (3) la crosse abbatiale fut confiée à Louis Le Bouteiller, docteur en théologie, qui sera grand aumônier de Catherine

(1) C'est à tort que les historiens ont fait de Sébastien Thomé un abbé du Relec. Ce personnage étant abbé de Rillé, on s'explique la confusion faite par Dom Morice et les écrivains qui l'ont suivi (Bourde de La Rogerie, *Analyse d'un compte...* Bull. de la Société archéol. du Finistère, p. 61, note 1).

(2) Titre pour La Villeneuve en Plounéour-Ménez. Titre pour Le Clos (Archives du Finistère, 4 H 2).

(3) Reg. Vatican. Jules III, Bull. L. 64, folio 140.

de Médicis de 1560 à 1573 (1). Les documents nous le montrent abbé du Relec le 21 juin 1551 (2) et le 7 octobre 1560 (3), puis, le 10 septembre 1562, « grand aumônier de la Reine, abbé du benoist monastère de N. D. du Relec à présent y résidant et foisant sa demeure » (4). En 1563 il aliène le domaine de Lanven (5). En 1564, dans la Chambre des comptes de Nantes, il fait au Roi serment de fidélité (6). Devant la barre de Morlaix, il fournit le même serment (7). Le 31 mars 1567 (8), le 14 mai 1568 (9), et en 1569 (10), il régit toujours son abbaye.

Un acte de vente de décembre 1567 mentionne Yves Le Bouteiller comme abbé du Relec (11). Il s'agit sans doute de Louis qui devait porter aussi le prénom de Yves.

En 1551, sous l'abbatit de Louis Le Bouteiller éclata dans le dortoir du monastère un incendie qui détruisit une très grande partie des archives (12).

Dans un registre de contrats qui va du 10 septembre 1562 au 12 avril 1563, figure constamment après le sous-prieur en tête des profès de chœur, le nom de Hervé du Coëtlosquet. Il s'agit sans aucun doute de Hervé II du Coëtlosquet qui avait recueilli la succession de son frère aîné Jean II.

(1) Lettres de Catherine de Médicis dans la *Collection des documents inédits*, tome x, p. 527, 528.

(2) Archives du Finistère, 4 H 2.

(3) *Ibid.*, 4 H 238.

(4) Titre pour Kerguz Archives du Finistère, 4 H 2.

(5) Archives du Finistère, 4 H 238, 4 H 249.

(6) Tresvaux, p. 549.

(7) Archives de la Loire-Inférieure, B 810.

(8) Archives du Finistère, 4 H 238.

(9) *Ibid.*, 4 H 95. Vente de quevaise. Cette pièce mentionne Alain Morice, prieur de Languen, vicaire de Louis Le Bouteiller, abbé.

(10) *Bulletin de la Société archéol. du Finistère*, xn, p. 53-80.

(11) Archives de MM. du Coëtlosquet.

(12) Archives du Finistère, 4 H 21, n° 27.

A la date du 16 février 1547, Hervé du Coëtlosquet fit de son vivant un partage de biens entre ses enfants. Il faut donc supposer qu'après la mort de sa femme il entra dans l'ordre de Cîteaux (1), choisissant spécialement l'abbaye dont les bois confinaient à ceux de la terre et seigneurie du Coëtlosquet.

Une lettre adressée le 31 mai 1898, par le comte Edmond de Carné à Dom Edouard du Coëtlosquet, abbé de Saint-Maur-de-Glanfeuil, mentionne comme abbé du Relec en janvier 1574 Marcus Sitticus d'Altaemps, abbé de Vendôme. Ce personnage n'est autre que celui qui figure dans la *Gallia Christiana* (2), parmi les abbés de la Trinité de Vendôme. Fils du comte Théodore et de Claire de Médicis, il fut abbé de Carenavo, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, grand aumônier de la Reine Catherine en 1568, abbé de la Trinité de Vendôme en 1569, grand prieur d'Auvergne en 1583 ; cardinal de Saint-Ange depuis 1561, il fut nommé par Charles IX, le 30 novembre 1565, évêque de Constance en Suisse. Préconisé par Pie V, le 17 février 1566, il prit possession de son siège au mois d'août suivant. C'est à Rome qu'il mourut en 1595 (3).

Henry Le Deuff est abbé du Relec le 22 janvier 1575 (4), le 22 juillet 1576 (5), le 9 avril 1580 (6), en 1582, en février 1583 (7), le 7 février (8) et le 17 juin 1584 (9).

(1) Sa femme était Gillette du Bois. De leur mariage naquirent trois fils et six filles. Le second fils, Jean, accompagna à Malte Philippe de Kerléau, Grand Prieur de France, auquel il était apparenté, et fut admis, en 1543, dans l'ordre des Chevaliers de Malte. (Renseignements dus à la complaisance du Révérendissime Dom Edouard du Coëtlosquet, abbé de Saint-Maurice de Clairvaux (Grand-Duché de Luxembourg).

(2) Tome VIII, col. 1378.

(3) *Lettres de Catherine de Médicis*..., tome X, p. 527.

(4) *Bull. de la Société archéol. du Finistère*, XVI, 1885, p. 57, Archives du Finistère, 4 H 64.

(5) Archives du Finistère, 4 H 2.

(6) Archives de MM. du Coëtlosquet, Contrat de quevaise.

(7) Archives du Finistère, 4 H 13.

(8) Titre pour Kerguz en Plouécour-Ménez (Arch. du Finist., 4 H 2).

(9) *Ibid.*

Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, vivait au Relec un moine qui eut une brillante carrière : François de La Tour, originaire de Plougonven. Il devint recteur de sa paroisse natale (1570), archidiacre de Tréguier, évêque de Cornouaille (1573), abbé de Coetmalaouen (1576), puis évêque de Tréguier (1583). Il mourut en 1593, en son manoir de cette paroisse (1), en Plougonven, et fut inhumé dans l'église de cette paroisse (1).

Huit ans avant la mort de François de La Tour, en 1585, Christophe de Carné seigneur de Crèmeur, jeune gentilhomme laïque, déjà pourvu depuis 1567 de la paroisse de Melgven, avait été nommé abbé du Relec (2). Nous lui retrouvons ce titre le 6 mars 1586 (3) et le 30 août 1587 (4). Blessé à l'affaire de Plestin, où le ban et l'arrière-ban de Bretagne fut mis en déroute par la garnison de Tonquédec, il mourut le 19 septembre 1590, captif des Royaux, au château de Coatfrec. On lui fit de pompeuses obsèques et il fut inhumé dans l'église des Dominicains de Morlaix (5).

A la mort de Christophe de Carné, Pierre de La Martinière fut nommé commissaire de notre abbaye (6), puis Philippe de Lénoncourt se vit octroyer, à titre d'abbé, le gouvernement du Relec ; évêque de Châlons, puis d'Auxerre, il était en 1578 commandeur des ordres du Roi. Promu en 1586 au cardinalat grâce à la protection de Catherine de Médicis, il fut nommé archevêque de Reims en 1589, et mourut à Reims en 1591 ou 1592 sans avoir pu prendre possession de son siège (7).

Nicolas Raoul fut pourvu de l'abbaye le 7 mars 1593. Un

(1) Louis Le Guennec, *Notice sur la commune de Plougonven*, p. 249, 250.

(2) Le 20 mars 1585, il signe un bail à ferme. Archives de MM. du Coëtlosquet.

(3) *Le Fureteur breton*, 1906-1907, p. 35.

(4) Archives du Finistère, 4 H 1.

(5) Note de M. Le Guennec.

(6) *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VII, p. 218.

(7) Archives du Finistère, 4 H. 2.

acte capitulaire relatif à Kergor en Plougonven le signale comme « présent au chapitre ».

Trois ans plus tard, un titre pour Kerguz nous apprend que René Potier Blancmenil, évêque de Beauvais, est abbé du Relec le 13 septembre 1596 (1). Il mourut en 1616 (2). Comme armoiries, il portait *d'azur à deux mains dextres d'or au franc quartier échiqueté d'argent et d'azur*.

Au cours de la période désastreuse de la Ligue, l'abbaye du Relec fut pillée et ruinée à plus d'une reprise, par les royaux et les ligueurs qui tour à tour y passèrent. C'est au point que les tenanciers du monastère furent réduits à la plus grande misère et contraints de vivre d'aumônes. Nous le savons par un document conservé aux archives du Finistère, (3) et publié par Luzel (4). Il appert de cette pièce datée de 1598, que les gens de guerre « ont demeuré en ladite abbaye... entre autres tous les régiments Français à la fois, les régiments du Comte de La Maignanne... le régiment de la Roche... et les compagnies de La Fontenelle, d'ordinaire pillants et ravageants et emportant tout ce qu'ils ont trouvé... tant blé, bestiaux que autres meubles... de façon que... les hommes et subjets d'icelle sont réduits à si grande pauvreté qu'ilz sont pour la plupart à l'aumosne, qu'ilz ont délaissé leurs convenants, n'ayant peu pour les revenuz d'iceux pour une tierce partye qui n'est bastant (5) pour nourrir les relligieux de ladite abbaye ; les moulins quittés et demeurés chommantz, les terres demeurées sans estre ensemencées... ».

C'est au Relec que se réunirent en septembre 1594, les

(1) Titre pour Kerguz, (*Ibid*).

(2) D'après la *Gallia Christiana*, il aurait été abbé du Relec en 1608. Mais nous savons qu'à ce moment la crosse abbatiale était aux mains de René de Rieux.

(3) Archives du Finistère, 4 H 21.

(4) *Bull. de la Société archéol. du Finistère*, 1892, p. 99-102.

(5) Sulfisant. Cf. l'italien *basta*, « assez ».

troupes du duc de Mercœur et celles du chef espagnol don Juan d'Aquila, venues de Cornouaille, pour tenter de débloquent le château de Morlaix, assiégé par les royalistes. Mais les deux chefs ne purent s'entendre, et leur mésintelligence sauva le duc d'Aumont (1).

IV

Les abbés du XVII^e siècle

Pendant un demi-siècle (1600-1651), René de Rieux gouverna le monastère du Relec.

Il naquit à Brest, en 1588, de l'union de René de Rieux, seigneur de Sourdeac, gouverneur de Brest, maréchal des Camps et armées de Sa Majesté, et de dame Suzanne de Saint-Melaïne de Boulesque.

A l'âge de douze ans, demeurant à Paris, il est nommé par le Roi, abbé du Relec, et il prend possession de l'abbaye par procureur le 22 janvier 1600. Vers le même temps, lui est confiée la crosse abbatiale de Notre-Dame de Daoulas. Nommé en 1613, évêque de Léon, il ne reçut ses Bulles qu'en 1619, et comme il réside en son abbaye du Relec, il ne fera son entrée solennelle en sa cathédrale de Saint-Pol qu'en septembre 1623.

Au cours des premières années de son épiscopat, les rapports furent fort tendus entre Mgr de Rieux et son chapitre. Entre autres griefs, les chanoines lui reprochent de ne point résider en son palais épiscopal et d'avoir choisi comme grand vicaire un religieux du Relec. Depuis 1595, le diocèse de Léon n'avait qu'un seul grand vicaire et official, l'abbé Yves Le Gac, cha-

(1) Moreau, *Histoire de la Ligue en Bretagne*, 1887, p. 214.

noine, et recteur de Plouvorn. Comme ce bon chanoine était, en 1625, fort âgé et atteint de surdité, et, aussi sans doute, pour avoir près de lui un auxiliaire, en son abbaye du Relec, l'évêque de Léon avait nommé grand vicaire le prieur de ce monastère, Julien Bienassis.

Celui-ci s'empresse de faire part à son collègue de sa nomination, mais Le Gac ne voulut rien savoir et il continua à se regarder comme seul vicaire général de Léon. Après un échange de correspondance avec le prieur du Relec, il en arrive à cette conclusion. Bienassis ne saurait être grand vicaire qu'aux conditions suivantes : 1° il faut que le Seigneur Evêque informe qu'il n'y a dans l'Evêché ni dans le voisinage aucun prêtre séculier, capable de cette charge ; 2° une dispense du Pape est nécessaire ; 3° Bienassis n'est point gradué comme il le faudrait ; 4° il ne réside point dans la ville cathédrale.

En toute cette affaire Yves Le Gac fut soutenu par tous les membres du chapitre. Le 7 juin 1626, Julien Bienassis, en qualité de vicaire général, donnait son visa à l'acte de collation d'une prébende et canonicat à messire Hamon du Kerguz. Le 11 juin le chapitre s'opposa à cette expédition. Il faisait défense, le 24 septembre, à Alain Kervella, prêtre, et à tous autres prêtres de publier les moratoires envoyés par le « Frère Julien Bienassis, moine, se qualifiant de grand vicaire du Seigneur Evêque du Léon en l'église de céans ». Le 25 mai 1627 il proteste contre le projet qu'a le prieur du Relec de tenir synode le lendemain en l'église cathédrale.

L'évêque dû capituler, et remplaça en 1627-1628 Bienassis comme vicaire général par le sieur François Chouin (1).

Accusé d'avoir favorisé la sortie de Marie de Médicis hors du royaume, et d'avoir séjourné dans les Pays-Bas sans per-

(1) Peyron, *L'évêché de Léon de 1613 à 1651*, Quimper, de Kerangal, 1916, p. 1-47.

mission du roi, Mgr de Rieux fut privé de l'administration de son diocèse le 31 mai 1635. Il se retira alors dans son abbaye du Relec (1).

Nous l'y retrouvons au début de 1642 (2). A ce moment il commence à rentrer en grâce près du Roi, et quelques années plus tard, le 6 septembre 1646, son évêché lui sera rendu. Il ne put en prendre possession que le 24 décembre 1648, car Mgr Cupif, qui l'avait remplacé comme évêque du Léon ne donna sa démission que lorsqu'on lui eut assigné un autre siège.

En septembre 1650, Mgr de Rieux se rendit à Rennes pour y assister aux Etats-Généraux. Retourné dans son diocèse à la fin de février 1651, il se rendit aussitôt en son abbaye du Relec. C'est là qu'il mourut brusquement le 8 mars 1651. Dix jours plus tard son corps fut transporté solennellement dans l'église du monastère, où l'évêque de Tréguier, Balthasar Granger, présida les obsèques. Le 6 mai la dépouille mortelle du prélat défunt fut inhumée à Saint-Pol-de-Léon.

Dans le chœur de la cathédrale, du côté de l'évangile, se dresse son mausolée en kersanton. Sur le bord de la table, on aperçoit, confortablement *assis*, un moine cistercien qui n'est autre sans doute que Julien Bienassis, prieur du Relec.

Mgr de Rieux portait *d'azur à neuf bezants d'or, 3, 3, 3*. Au Relec, encore aujourd'hui, un fragment d'écusson, gisant sur le sol au fronton ouest de l'église monastique, rappelle son souvenir. Cet écusson, timbré d'une crosse, d'une mitre et d'une couronne de marquis, présente les neuf bezants de Rieux, mi-parti des hermines de Bretagne, avec un écu en abîme brisé.

M. Le Guennec signale, d'autre part, les mêmes armoiries sur la façade de la petite chapelle de Saint-Barnabé, située

(1) Peyron, *op. cit.*, p. 84

(2) *Ibid.*, p. 76-77.

non loin du Relec, dans la montagne d'Arrée, qui porte la date 1610.

Il fut question au temps de Mgr de Rieux, de la restauration de l'église de Plonéour-Ménez, dont les abbés du Relec s'estimaient les fondateurs. Le 8 février 1642, Denis Rousselet, recteur de Plonéour, adressa au prélat une supplique en vue d'agrandir et d'embellir son église (1).

Les désirs du pasteur furent exaucés, car nous voyons quelques années plus tard, en 1649 et 1650, les habitants de Plonéour, ayant à leur tête Guillaume du Coëtlosquet, décider la reconstruction de leur église, après approbation de l'évêque comte de Léon et abbé du Relec (2).

Mgr de Rieux, qui d'ordinaire résidait au Relec, suivit de près l'administration du temporel de son abbaye. Il fut grandement aidé dans cette tâche par l'un de ses prieurs, François Le Clerc, que nous trouvons en fonction le 15 avril 1636 (3), le 21 août 1641 (4), en 1643, le 15 janvier 1646 (5). C'est ce qui ressort de trois lettres adressées du Relec par le prieur à son abbé, les 19 juin, 7 et 21 août 1643 (6). Le sujet principal de ses lettres est un procès se plaidant à Châteaulin avec les gens de Forchan, en Loqueffret, à propos de la seigneurie de Lanven. Elles nous montrent par leurs divers détails que le frère Le Clerc se comporte en quelque sorte, comme un intendant chargé des intérêts de son abbé. Alors que le prélat éprouve des difficultés à reprendre possession de son diocèse, dom Le Clerc lui prête un concours très dévoué. Il va à Ouessant et à

(1) Archives du Finistère, 4 H 3.

(2) Archives de MM. du Coëtlosquet.

(3) Archives du Finistère, 4 H 66.

(4) *Ibid.* 4 H 22.

(5) *Ibid.* 4 H 67.

(6) Bibliothèque de Nantes, manuscrit 1697. — Le Clerc est encore prieur à la date du 13 mai 1654 (Archives du Finistère, 4 H 67).

Daoulas percevoir des sommes dues à son abbé, il écrit aux procureurs chargés des intérêts de l'abbaye à Saint-Renan et à Rennes, il s'intéresse activement au procès de Châteaulin (7).

En 1653, Pierre Le Couturier, aumônier du Roi, est établi par Sa Majesté pour le régime du gouvernement du revenu du Relec (1).

L'année suivante l'abbé du Relec est François du Pas de Feuquières, conseiller du roi, grand doyen de Verdun. Il était également abbé de Saint-Pierre au diocèse de Châlons, et de Beaulieu, dans l'Argonne. Il régissait l'abbaye du Relec en 1656 et en 1659. Entre le 5 et le 15 avril 1660 il est parrain à Saint-Martin de Morlaix, de François, fils de François Cordier, seigneur du Restigou (2). Il était encore abbé le 12 mars 1666, d'après un accord passé entre lui et les religieux (3). En septembre 1685, toujours abbé du Relec, il fait un séjour à Daoulas (4).

Il mourut en 1691. Ses armes étaient *de gueules au lion d'argent*.

Entre temps nous trouvons le 4 août 1676 en qualité de commissaire de notre monastère, Fiacre Cahisy, abbé de Surio en Irlande.

Novice à la Meilleraie, Cahisy fit profession au Relec en 1656. Sous-prieur en février de la même année, il reçut en 1663 au Relec même, la bénédiction abbatiale des mains de Mgr René du Louët, évêque de Cornouaille. Ce moine fut muni, par ses confrères, de tout le nécessaire, quand il s'embarqua en 1663 pour l'Irlande, son pays natal. Après avoir régi pendant dix ans l'abbaye de Surio, il rentra en Bretagne. C'est à Saint-Melaine de Morlaix qu'il mourut. Ses restes

(1) Note de Peyron d'après les Archives du Finistère (H. 31).

(2) Note de M. Le Guennec.

(3) Titres de MM. du Coëtlosquet.

(4) Archives du Finistère, 4 H. 59.

furent portés au Relec, et inhumés le 26 octobre 1683 devant l'autel de Notre-Dame.

Hardouin Rouxel de Medavi de Grancey fut pourvu du Relec par lettres royales du 22 avril 1691. Il était abbé de Saint-Pierre de Preuilly et de Saint-Benoît-sur-Loire. Il mourut le 8 septembre 1706, au siège de Turin, où il avait accompagné le duc d'Orléans. Comme armoiries il portait *d'argent à 3 coqs de gueules becqués et crêtés d'or*.

Il eut comme successeur David de Berthier, premier évêque de Blois.

Prêtre du diocèse de Vabres, (province d'Albi), le nouvel abbé appartenait à une famille de Toulouse, qui donna plusieurs membres au Parlement. Pieux et instruit, il avait accompagné Fénelon dans les missions de Saintonge. Désigné dès le 22 mars 1693 pour le futur siège de Blois, il fut sacré à Saint-Cyr, le 15 septembre 1697. Il fit son entrée solennelle à Blois le 26 juin 1698. Il portait *d'azur à un bœuf effrayé d'or*. Ce fut un prélat orthodoxe et régulier. Pourvu du Relec le 26 décembre 1706 (1), il mourut le 20 août 1719.

V

Le prieur Dom Jean-Baptiste Moreau

Les documents nous livrent pour le XVI^e siècle, les noms de deux prieurs : Guillaume Le Roux, 1562 (2) et 14 mai 1568 (3), et Loys Benoît, prieur en 1596 (4) et les 14 février 1598 (5).

(1) Archives du Finistère 4 H 13.

(2) Archives de MM. du Coëtlosquet.

(3) Archives du Finistère, 4 H 93.

(4) *Ibid.*, 4 H.

(5) *Bull. de la Société archéol. du Finistère*, 1892, p. 100-102.

Le 10 avril 1615, c'est Pierre Boulenais qui est prieur (1).

De 1625 à 1627, Julien Bienassis, prieur du Relec, est vicaire général de Léon.

Nous trouvons ensuite les noms de François Le Clerc, puis de Grégoire Godet, 1653, 1656, 1657, 18 mars 1660 (2).

En 1661 apparaît Jacques Trouillaut, docteur en Sorbonne. Profès du Relec en date du 17 septembre 1653, il est prieur du Relec de 1661 à 1672 (3), puis devient directeur spirituel de l'abbaye de Notre-Dame de la Joie, près d'Hennebont, diocèse de Vannes. En 1682, il est nommé vicaire général de l'ordre en Bretagne.

Etienne Bidard, remplacé par Trouillaut à Notre-Dame de la Joie, succède à ce dernier comme prieur du Relec, le 16 novembre 1672. Docteur en théologie, il était vicaire général de l'ordre en Bretagne. Il mourut le 26 juin 1675 à l'abbaye cistercienne de Kerlot, et fut inhumé en l'église Saint-Mathieu de Quimper.

Jean-Baptiste Moreau, bachelier en théologie de la Faculté de Paris devient prieur du Relec le 4 février 1680 (4). Nommé prieur de Notre-Dame de Bon-Repos, diocèse de Vannes, le 21 juillet 1683, il est remplacé, le jour même, par Jacques Trouillaut (5). Quelques mois plus tard, le 29 février 1684,

(1) Archives du Finistère, 4 H 62.

(2) *Bull. de la Société archéol. du Finistère*, 1885, p. 80.

(3) Le 6 juillet 1670, dom Trouillaut assista à un service chanté à Plougonven, pour le seigneur du Cosquer. Dans l'église se trouvaient en même temps que lui le sieur de Penarstang-Lezormel et le sieur de Quelorn Le Léoyer. Tous deux armés de fusils, portaient un bâton pendu à la ceinture. Ces gentilshommes étaient venus en dessein de donner la bastonnade au prieur du Relec, pour le punir d'avoir au Relec même, infligé le même traitement à un de leurs parents (acte notarié du 16 octobre 1670).

(4) Archives du Finistère, 4 H 15.

(5) Le 28 janvier 1684, dom Moreau avait vu l'un de ses religieux, Joseph Leclerc, profès depuis 9 ans, passer à l'abbaye de Saint-Aubindes-Bois, pour y prendre la réforme (*Ibid.*)

Trouillaut quittait ce monde, et le 30 avril suivant, Moreau lui était donné comme successeur.

En 1694 Jean-Baptiste Moreau devint prieur de Cîteaux, puis on le retrouve au Relec en 1706. C'est le moment de décrire l'œuvre entreprise par cet homme de valeur.

Elle est retracée dans le procès-verbal suivant, dont le ton savoureux reflète l'enthousiaste fierté des moines :

En arrivant au Relec au début de 1680, il vit d'abord une grande et haute église sans lambris dans la nef et les bas-côtés, ni dans la croisée du côté de la chapelle de Notre Dame ; il vit la chapelle, qui est un des plus beaux morceaux d'architecture, noir comme un jeu de paume, où les religieux étaient assis sur des pierres noires et humides, un méchant escalier de pierres noires et glissantes pour aller de l'église au dortoir qui était sans lambris ; il y avait de petites chambres à l'antique, et des fenêtres à la capucinade ; le tour du cloître fait en petite voûte de deux pieds de large entre deux rangs de petites colonnes prêtes à tomber.

M. le prieur fit d'abord blanchir tout le chapitre et faire trois grands bancs, un au milieu pour les supérieurs, les deux autres à côté, d'une belle et forte menuiserie. Il fit faire un crucifix d'argent massif sur une croix d'ébène garnie d'argent de même, qui est sur le grand autel, en place d'un vieux crucifix de bois.

Il a fait en 1682 repeindre et dorer le grand retable. Il a fait faire aussi le saint ciboire d'argent en 1685, au lieu d'un très faible et antique qui y était, avec une boîte et orseaux d'argent pour les saintes huiles. Il a payé en 1682 un très beau calice fait à Paris qui a coûté 350 livres.

En 1682 il fait venir dans des canaux d'une éminence distante de l'abbaye... de l'eau excellente, qui se décharge dans un bassin de plomb, d'où elle sort par deux canaux de plomb dont l'un s'ouvrant pour les besoins de la maison, et l'autre pour faire un jet d'eau de 14 pieds de haut, et qui retombe dans un bassin de pierre de taille de 30 à 40 pieds de diamètre.

Il a fait la porte et les deux pyramides de pierre de taille du petit jardin. Il a fait sabler les allées du grand et du petit jardin, il a fait construire un très joli pavillon soutenu par huit piliers de pierre de taille ; en dehors c'était un lieu de conférence au-dessous, et une chambre de santé..., cela fut fait à la prière des anciens religieux.

Le même prieur a fait faire un dais de damas et de brocart avec des dentelles d'or pour porter le Saint Sacrement, un parement d'autel précieux de velours rouge, ciselé à fond d'argent avec dentelle et frange d'argent fin, de plus un reposoir de velours rouge ciselé de même avec dentelle et frange d'argent fin, pour exposer le Saint Sacrement en évidence. Il a fait faire ensuite des aubes à dentelle.

Puis la charpente et le lambris du côté des chapelles de Notre-Dame et de Saint-Bernard, ce qui manquoit depuis un siècle. Il a fait ensuite lambriser toute la nef depuis le presbytère, qui est voûté jusqu'au grand pignon de l'entrée de l'église, après avoir fait mettre des poutres neuves et des crampons de fer à tous les tirants pour les rendre plus forts. Il a fait ensuite lambriser les deux côtés de la nef en 1685, 86, 87. En 1689 il a fait achever l'orgue en y ajoutant le positif enfermé dans une sculpture de bois très jolie, et placer l'orgue entière sur une tribune très bien faite et soutenue par des colonnes très bien placées et travaillées à l'entrée de l'église.

Il a fait relever deux côtés du cloître avec belles et grandes pierres de taille qui l'affermissent.

Il a fait ensuite un escalier neuf et des plus hardis et des plus commodes, de pierres de taille avec un balustre, pour monter de l'église au dortoir, dont il a fait mettre la porte au milieu du corridor et placer celle du fond vis-à-vis.

Et il a fait percer la muraille du cloître, et fait un escalier de pierres de taille pour aller du cloître au dortoir, ce qui manquait auparavant.

Il a fait ensuite rebâtir le dortoir en 1691, 1692, 1693, depuis la voûte du côté de l'Orient et de l'Occident, avec une charpente et des chambres neuves très commodes, avec de belles fenêtres dans les chambres, et des croisées qui donnent un grand jour dans le dortoir.

En 1690, il a fait venir de Paris des livres qui sont dans le chœur qui servent pour le chant et la psalmodie. Il a augmenté la bibliothèque de très beaux livres nouveaux marqués dans le catalogue.

Il a fait aussi boiser la cheminée du réfectoire, celle de la chambre du prieur, avec un plancher, une charpente, une antichambre, un cabinet neuf. Voilà ce que M. le prieur a fait au Relec avant d'aller pour la deuxième fois prieur à Cîteaux. Ce fut en 1694 (1).

(1) Archives du Finistère, 4 B 15.

Jean-Baptiste Moreau, après avoir été prieur de Cîteaux, devint syndic général de l'ordre en Ile-de-France, charge analogue à celle qu'il avait exercée en Bretagne durant six ans. Au chapitre général de 1699, il fut nommé visiteur des abbayes de l'ordre en Rouergue, Quercy, Languedoc et Roussillon. En mars 1706, il revint pour la troisième fois comme prieur au Relec.

M. de Grancé, abbé du Relec, étant mort au siège de Turin, le Roi nomma, la veille de Noël 1706, pour abbé, Nicolas David Berthier, premier évêque de Blois. Le prélat prit possession de l'abbaye, par procureur en mars 1707, et par une visite personnelle au mois de juillet suivant. Le lendemain de son arrivée le prieur lui fit cette harangue :

Illustrissime premier évêque de l'église et du diocèse de Blois, qui êtes aussi l'ornement, l'amour, la lumière et l'exemple de toute l'église gallicane, vous avez souhaité de voir cette abbaye à laquelle le plus grand des rois vous a nommé, et qui est assez considérable, dans cette province, par la protection singulière de la Sainte Vierge, qui prend plaisir d'y être honorée, par un très grand nombre de fidèles, en faveur desquels elle a fait plusieurs miracles.

Nous avons aussi désiré de notre part de jouir ici de votre aimable et douce présence, nos ardents desirs vous y ont attiré, vous avez satisfait l'attente de tous ceux qui sont dans des transports de joie de voir à présent de près un prélat dans lequel on remarque je ne sais quoi qui ravit les yeux et charme les cœurs. Car la majesté et la modestie s'unissent ensemble sur votre front, la vivacité de votre esprit paraît dans l'éclat de vos yeux, tous les traits de la piété brillent sur tout votre visage.

Que dirai-je de votre nom si fameux dans l'histoire, célèbre par tant de titres d'honneur, consacré depuis longtemps à la postérité par une longue suite d'aïeux, dont les uns ont combattu dans la robe et dans l'épée pour le service de Dieu, du Roy et de l'Etat, tandis que d'autres, élevés sur le chandelier de l'église militante, ont porté le flambeau de la vérité dans tout le Languedoc, et dans les assemblées générales du Clergé, avec tant de bonheur et de succès, que les ennemis de la religion ont

été convertis ou convaincus par leurs exemples et la force de leurs discours.

C'est en suivant, Monseigneur, les traces glorieuses de vos ancêtres, que tout le monde admire à présent dans vous cet assemblage de vertus si belles que l'apôtre saint Paul désirait dans un évêque accompli, et qu'il a si bien décrit dans ses admirables épîtres à Tite et Timothée, ses disciples, et que même saint Benoît notre législateur demande aussi dans un abbé quand il veut remplir parfaitement ses devoirs. De là vient comme d'une source heureuse et féconde cette inclination singulière et ce penchant merveilleux que vous avez pour maintenir la paix et la bonne intelligence entre l'abbé et les religieux, entre le chef et les membres. De là vient encore cet équité naturelle profondément gravée dans votre cœur, qui veut accorder à chacun ce qui lui est dû légitimement.

Aussi, Monseigneur, nous avons sujet d'espérer plus que jamais un sort plus heureux, et certes, la divine Providence ne pouvait nous donner un abbé meilleur et plus conforme à nos desirs et à nos besoins, dans ce temps difficile, et dans l'état où nous sommes, car s'il n'y a pas eu d'abbé dans cette maison qui vous ait surpassé en réputation et en dignité, pour l'affabilité, les grâces, le mérite, le crédit et la faveur auprès du roi et des grands, ni enfin, par toutes les rares qualités du corps et de l'esprit, nous espérons aussi qu'aucun abbé dans la suite ne vous surpassera, par les bienfaits, l'affection généreuse et la justice que nous attendons de vous.

Dans une lettre adressée le 1^{er} juillet 1707 au prieur du Relec, Mgr de Blois avait annoncé son arrivée et celle de ses gens, promettant « de régler toutes choses de manière que tout le monde fût content ». C'est dans cette espérance que le prieur et ses religieux lui firent un excellent accueil, à sa personne et à sa suite. Tous furent logés au couvent durant six semaines. Quelque temps après son départ, les religieux présentèrent à l'abbé une requête où, se disant lésés de 4 à 5000 livres dans la part qui devait leur échoir des revenus de l'abbaye, ils lui demandaient justice, d'autant que des réparations s'imposaient, et qu'il avait réduit à sept le chiffre des quinze religieux prévus pour le monastère. Ils ajoutaient qu'ils étaient trop peu nombreux pour pouvoir s'acquitter de l'Office divin et garder

une plus exacte régularité. La pétition était signée : Moreau, prieur ; Cheveuil ; Jean Le Corneux, sous-prieur ; Rufflet, cellier ; Jacques Chéron ; Delaunay ; Hyacinthe de Botloy.

L'abbé avait regagné Blois sans avoir rien conclu avec les moines, ni leur avoir fait, pas plus qu'à leur église, la moindre libéralité, quoi qu'on se fût mis en grands frais pour le bien accueillir.

Le prieur s'adressa, le 1^{er} octobre 1707, aux juges royaux de la sénéchaussée de Lesneven, pour leur exposer l'état des choses. Il demandait que l'on fit trois parts des revenus du monastère, la première destinée à l'abbé, la seconde aux religieux, la troisième encore à l'abbé, pour acquittement des charges. Le 21 octobre 1709, un décret du grand conseil royal lui donnait satisfaction (1).

L'année suivante, à la date du 31 mai, Dom Moreau est toujours prieur au Relec (2).

Dans la nuit du 28 au 29 juillet 1713, le feu prit au manoir abbatial, bâtiment à trois étages, datant de plus de 400 ans, habité par Jean Thibault de Coatcourant, fermier de l'abbaye. Réveillé à une heure du matin, Moreau envoya immédiatement le sous-prieur avec les clés et du secours, et il enjoignit de donner l'alarme au son de la grosse cloche. Par le tuyau de la cheminée, le feu avait attaqué la sablière où reposaient les poutres du grenier. Les flammes gagnant le grenier y avaient consumé les grains et les meubles. Le feu s'était aussi communiqué à une grande salle dénommée la *chambre à l'alcôve*, et il fallut, pour arrêter l'incendie, démolir le plafond de la *chambre dorée*.

Quelques mois plus tard, le 13 décembre, une expertise, faite sur place, estima les réparations éventuelles à 5721 livres.

(1) Archives du Finistère, 4 H 3.

(2) *Ibid.*, 4 H 46.

Dans leur détresse les moines eurent recours à l'abbé. Celui-ci, dans une lettre d'ailleurs charmante, manda à dom Moreau qu'il avait trouvé un moyen de faire réparer l'abbatiale, *sans qu'il lui en coûtât rien* : c'était une coupe de bois dans la forêt du Relec. Grand émoi chez les religieux, qui décident de mettre opposition à ce projet. L'évêque de Blois en prend bien à son aise : n'a-t-il pas un tiers des revenus de l'abbaye pour s'acquitter des charges et faire les réparations nécessaires ? Et dom Moreau de rédiger un plaidoyer, où il défend résolument la cause de ses moines. Une dégradation des bois ferait un tort irréparable à l'abbaye, « qui est située dans un pays froid, au bas des montagnes et des rochers, et dans un lieu aquatique ». Quel besoin d'ailleurs de faire immédiatement cette coupe de bois ? L'hôtellerie du monastère, grand bâtiment à trois étages, de 160 pieds de long, avait été victime de la foudre en 1666, et les religieux ont pourvu à sa reconstruction « en prenant le nécessaire sur le bois qui était sur le lieu, et en se retranchant sur leur pensions ». Pourquoi aujourd'hui encore ne pas user du même procédé ?

Les moines du Relec furent cités à Rennes le 15 février 1715 devant l'intendant royal de Bretagne, pour être entendus sur la question avec les représentants de l'abbé.

Nous ignorons la suite de l'affaire. Ce que nous savons, c'est que dom Moreau était encore prieur le 21 mai 1715 (1).

VI

La discipline monastique au Relec

L'ordre de Cîteaux était régi par une charte fondamentale, appelée la *Charte de charité*, œuvre du chapitre général de 1119, approuvée le 20 septembre de cette année par Calixte II.

(1) Archives du Finistère, 4 H 20.

Cette chartre demande que, dans les divers monastères, il y ait unité dans l'interprétation de la règle. Au point de vue du gouvernement, elle prévoit que chaque abbaye, tout en possédant une réelle autonomie, est contrôlée par l'abbé de la maison fondatrice. La régularité et l'uniformité sont donc assurées dans chaque monastère par la visite annuelle du « père immédiat », ou à son défaut, d'un autre abbé de l'ordre. Il revient au chapitre général annuel de tracer des directives pour l'ordre entier.

En ce qui touche l'abbaye du Relec, les Archives du Finistère possèdent quelques cartes de visite. Elles datent de 1598, 1676, 1688, 1697, 1707, 1711, 1713, 1714, 1749, 1763 (1). Ces rares documents permettent de se faire une idée du niveau de la vie intérieure et de la discipline en notre monastère dans la seconde partie du XVII^e siècle, et la première partie du siècle suivant.

Le 4 septembre 1598, les moines du Relec reçoivent la visite d'Antoine Bouguier, abbé de Notre-Dame de Villeneuve, au diocèse de Nantes, vicaire général de l'abbé de Cîteaux. Dans une maison qui pouvait avoir de 18 à 20 religieux, le visiteur n'en trouve que 8, dont 6 prêtres. Ce nombre est insuffisant ; aussi à la prochaine Toussaint, trois novices devront-ils être admis à la profession. Certaines sommes sont affectées à l'entretien des religieux, des employés, des hôtes, des malades. Le prieur recevra par an 100 livres tournois, le sous-prieur 6 écus, le précepteur qui enseigne la jeunesse 5 écus, le chantre 5 écus. Cent charretées de gros bois sont prévues pour le chauffage annuel, et soixante pour le four. On achètera de grands psautiers, des missels, des nappes d'autel, des aubes ; 110 livres sont consacrées au luminaire de l'église. Pour l'aumône du Jeudi-Saint les moines ont droit à 10 quartiers de seigle. Trois pipes de vin et huit quartiers de froment leur

(1) Archives du Finistère, 4 H 13.

sont assurés par an. Pour leur pitance, il sera baillé par jour aux prêtres dix écus, aux autres six écus et deux tiers d'écu.

Il est à croire que la règle était convenablement observée au couvent. Le procès-verbal de visite n'y fait aucune allusion.

Voici maintenant *in extenso* la carte de visite du 4 août 1676. Elle met sous les yeux du lecteur les divers articles du règlement de l'ordre cistercien.

Nous, frère Jean Petit, abbé de Cîteaux... savoir faisons que, visitant notre dévot monastère de Notre-Dame du Relec aliàs de Gerber, au diocèse de Léon, nous y avons trouvé dix religieux, savoir sept prêtres et trois jeunes religieux sous la conduite de notre révérent confrère dom Piacre Cahisy, abbé de Surio, commissaire en la dite abbaye, lesquels ayant ouï en scrutin, le très saint sacrement de l'autel préalablement visité en la manière accoutumée, nous avons jugé à propos pour le bien et utilité d'icelle tant au spirituel qu'au temporel de faire les règlements suivants :

Premièrement *l'office divin* (auquel selon notre sainte règle rien ne doit être préféré) sera célébré dévotement et sans précipitation, faisant les pauses au milieu et à la fin des versets, suivant la différence et solennité des jours avec le chant et les cérémonies accoutumées en notre ordre.

Les heures en seront sonnées ponctuellement, et tous les religieux assisteront en coules, sans pouvoir s'en absenter que par permission du supérieur. Les quatre grandes fêtes de l'année, et celles du saint sacrement et de saint Bernard, ils chanteront en notes tout l'office, les autres fêtes de sermon ils commenceront au *Te Deum*, et les dimanches et fêtes de commandement à Prime, les autres jours ils chanteront seulement Tierce, la messe, vêpres, et complies.

Tous feront leurs semaines de messes, le supérieur y compris, et ils s'acquitteront fidèlement tant de la conventuelle que de celles de Notre Dame, et pour les morts, sans pouvoir les appliquer autrement que conformément à l'intention de notre ordre. Ils en feront de même des autres messes, soit de fondation, soit de dévotion, et quand ils ne seront pas semainiers, ils seront tenus de dire la messe au moins trois fois par semaine suivant nos statuts, et les jeunes religieux et novices communieront tous les dimanches et les fêtes de commandement.

Les *deniers* qui proviendront des dites messes et offrandes seront perçus par le sacriste, dont il tiendra et rendra compte tous les trois mois, et seront mis entre les mains du cellier ou procureur, desquels il sera pris jusqu'à la concurrence de deux cents livres pour être employées à la décoration de l'église.

Le *silence* sera gardé exactement, principalement depuis les complies jusqu'au *Pretiosa* du lendemain (1), et aux autres temps qui ne sont pas destinés à la récréation, laquelle sera donnée deux fois le jour, depuis le dîner jusqu'à une heure après midi, et depuis le souper ou la collation jusqu'à complies, et en outre, deux fois la semaine, savoir le mardi et le jeudi, lorsqu'ils ne seront pas empêchés par une fête de commandement, ils pourront aller prendre l'air et se promener au dehors depuis le dîner jusqu'au premier coup de vèpres, tous ensemble sans pouvoir se séparer les uns des autres, et sans entrer dans aucune maison ni village voisin. On ne parlera jamais dans les lieux réguliers, savoir dans l'église, les deux côtés du cloître atenant à la dite église et au chapitre, le réfectoire et le dortoir, et on n'entrera point dans les chambres les uns des autres sous peine de discipline.

Ils prendront garde, dans les *conférences*, de ne point mêler aucune discussion qui puisse malédifier ou altérer la charité, mais se préviendront d'honneur les uns les autres, les plus jeunes témoignant toujours beaucoup de déférence pour les anciens, lesquels leur feront aussi paraître de la bonté et affection.

Quand il aura été accordé à quelqu'un d'*aller au dehors*, il n'y pourra coucher s'il n'en a eu la permission expresse, sera tenu de retourner dans le temps qui lui aura été marqué, sous peine de ne sortir pendant une année entière, et autres peines arbitraires ou supérieures, à proportion de la faute.

Nous défendons très expressément dans ces sorties de *boire ou manger dehors*, quand on n'ira qu'à deux lieues du monastère, sans permission expresse, sous peine d'être privé de vin trois jours entiers. Et si quelqu'un se trouve être pris de vin, [il en sera privé] pendant huit jours, et s'il fait scandale, il en sera privé trois mois entiers, et recevra la discipline au chapitre, et les autres pénitences que lui voudra encore imposer le supérieur, à proportion de la faute.

Tous *coucheront* au dortoir, même le supérieur, sans que personne en

(1) Le *Pretiosa* est un verset de Prime.

puisse être dispensé que par nécessité et infirmité. Ils s'y retireront après la méditation de complies finie, et après avoir pris de l'eau bénite de la main du supérieur, qui aura soin de faire fermer les portes, tant du dortoir que les autres du monastère, et en gardera les clefs jusqu'au lendemain qu'il les rendra au religieux qu'il aura établi portier.

Ils prendront aussi leur *réfection* le matin et le soir, dans le réfectoire commun, où il leur sera servi suffisamment et honnêtement par un religieux, sans qu'il soit licite à qui que ce soit de manger dans sa chambre ni ailleurs, sinon les malades dans l'infirmerie seulement, et ceux qui auront permission de manger avec les hôtes, dans le lieu destiné à cet effet.

Le religieux qui sera chargé de la *dépense* s'en acquittera fidèlement, et aura soin de fournir les choses nécessaires. Il aura seul les clefs des choses qui lui auront été confiées, soit de la cave, du grenier et autres, dont il rendra compte dans son journalier, qui sera arrêté tous les quinze jours au moins.

La *pauvreté* étant essentielle à l'état religieux, tous s'étudieront à la pratiquer en esprit, et aucun ne s'appropriera quoi que ce soit, et ne pourra rien recevoir ou en disposer sans permission du supérieur. Leurs besoins leur seront administrés charitablement, sans exception de personnes, et honnêtement, autant que les facultés du monastère le pourront permettre.

Nous recommandons sur toutes choses le soin des *malades*, qui selon notre sainte règle, doivent être considérés comme Jésus-Christ même. Ils seront traités avec douceur et charité dans l'infirmerie commune, qui à cet effet, sera garnie de meubles, linges, et autres choses nécessaires pour le soulagement des malades, dont l'infirmer sera chargé et aura soin.

L'*argent* de la communauté sera mis dans le coffre à trois clefs ; le supérieur en aura l'une, le procureur ou cellier la seconde, et le plus ancien de la communauté la troisième, dans lequel coffre il y aura un livre où sera écrit chaque fois ce qu'on y mettra, et ce qu'on en tirera, et signé par ceux qui ont les clefs.

Le lieu servant d'*archives*, où sont les titres et papiers concernant les biens temporels de l'abbaye, sera pareillement fermé de trois clefs, dans lequel sera mis le marteau des bois, qui n'en sera tiré que pour les nécessités urgentes ; et, lorsqu'on marquera quelques bois, ce sera toujours en présence de deux religieux, savoir le procureur ou cellier, et

d'un autre député par le supérieur (1). L'état des revenus temporels de la communauté sera mis au commencement du livre des comptes, pour, sur icelui, être les comptes rendus tous les trois mois par le procureur ou cellier, en présence du supérieur et de toute la communauté, qui en signeront l'arrêté ainsi que le comptable.

Les livres de la bibliothèque seront conservés avec soin ; l'un des religieux en sera chargé, lequel seul en aura une clef, ainsi que le supérieur, et personne ne pourra y prendre aucun livre qu'en laissant un billet signé. Et nous défendons très expressément et sous peine de désobéissance d'en transporter aucun hors le monastère.

Lorsqu'il y aura quelque chose d'importance concernant la communauté, elle sera assemblée, et le supérieur la proposera, pour ensuite être prise résolution devant tous, et à l'égard des affaires de moindre conséquence, il suffira de prendre conseil des anciens seulement.

Quand un officier entrera en charge, il recevra les choses appartenant à son office par inventaire signé de lui et du supérieur, et, quand il en sortira, il les rendra aussi par inventaire.

Il sera nommé un religieux qui sera chargé de l'instruction des valets et domestiques, et aura soin de les faire prier Dieu en commun tous les soirs, et entendre tous les matins la messe quand il se pourra, ou au moins entrer à l'église pour y prendre de l'eau bénite et faire leurs prières.

Les femmes n'entreront jamais, sous quelque prétexte que ce soit, dans aucun des lieux réguliers, si ce n'est dans l'église, et encore dans la nef et dans l'aile droite seulement, si ce n'est pour communier au grand autel, d'où elles se retireront incontinent après la communion, dans la dite nef ou aile droite, dont la porte sera fermée. Aucun des religieux ne leur parlera sans permission, sous peine d'être privé de vin, et s'il se trouve que quelqu'un a parlé à une femme suspecte ou mal famée, il sera procédé contre lui extraordinairement.

Pour éviter l'oisiveté, qui est la source de tous les vices, les dits religieux s'étudieront à bien employer leur temps. Les jours de dimanches et fêtes de commandement ils vaqueront à l'oraison mentale, et à la lecture des bons livres, et les jours ouvriers, hors les heures de l'office, ils s'occuperont à quelque travail manuel, en commun autant que faire se

(1) Ce marteau servait à marquer les arbres qui devaient être abattus.

pourra ; et feront tous les ans une retraite de dix jours, conformément au Bref du pape Alexandre VII.

Nous estimons qu'il suffira d'avoir trois chevaux, qui serviront à la communauté suivant les besoins d'un chacun, outre lesquels il ne sera loisible à personne d'en avoir, sinon un bidet pour aller quérir les provisions.

Tous les officiers eurent un grand soin des choses qui leur seront confiées, et de s'acquitter avec fidélité de leurs charges, et dans une grande soumission et déférence pour le supérieur, lequel ne se mêlera du temporel que conformément au dit bref.

Finalement nous les exhortons de vivre en paix, union et charité, et à se perfectionner dans la pratique de notre sainte règle et du bref comme aussi à faire des prières pour les nécessités de l'Eglise, pour notre Saint Père le Pape, pour le Roi et toute la famille royale, pour la paix et union entre les princes chrétiens, pour Nous et pour le bon gouvernement de notre ordre.

Et sera faite lecture de notre présente carte de visite dans le chapitre, en présence des dits supérieurs et religieux, à ce qu'aucun n'en ignore, tous les vendredis ou samedis des Quatre-Temps de l'année.

Fait et prononcé au chapitre de l'abbaye, en présence de la communauté... le quatrième jour du mois d'août l'an de grâce mil six cent soixante seize.

F. JEAN, abbé général de Cîteaux.

Le 1^{er} avril 1688 la visite est faite au Relec par l'abbé de Notre-Dame de Prières, Joseph-Melchior de Sérent (1). A ce moment le monastère compte cinq religieux prêtres, deux non prêtres et un novice. Il est demandé aux moines d'apporter plus d'exactitude et de soin à l'office divin. Ils s'abstiendront de manger et de boire avec les hôtes en dehors des repas, comme de s'assembler pour boire au premier son des vêpres, ou encore de se trouver aux assemblées publiques et aux festins de village. Ils se garderont de retenir de l'argent

(1) Homme remarquable qui restaura, en l'abbaye de Prières, les édifices et la discipline. En entrant en charge, il y avait trouvé 40 religieux, il en compta bientôt une centaine (Notre-Dame de Thymadeuc, p. 23-24).

sur les honoraires ou les offrandes. Un portier sera établi près des portes de la cour. Que les religieux tâchent d'être plus fidèles que par le passé au règlement de 1676 :

Le 19 mars 1697, Joseph de Sérent est encore au Relec. Et voici ce qu'il demande notamment aux religieux : réciter complies non plus après vêpres, mais après la récréation qui suit le souper ; garder le silence hors des récréations, spécialement au dortoir ; au chapitre nul ne prendra la parole que le supérieur. Pour les repas, il faut observer le bref d'Alexandre VII qui ne permet l'usage de la viande que trois fois par semaine et l'interdit pendant l'Avent et le Carême. Il faut s'abstenir de boire dans les cabarets ; se faire la couronne ou tonsure régulièrement ; se mettre au chœur par rang de profession.

Le procès-verbal de la visite passée le 1^{er} juillet 1707 par l'abbé de Sérent contient quelques prescriptions nouvelles. Tous les religieux porteront des bas blancs, et non des bas de couleur noire. Défense leur est faite de manger et boire en fraude sous peine de suspense *a divinis*. Qu'ils se gardent bien de faire abattre du bois dans la forêt au delà des besoins de la communauté. Le visiteur demande, d'autre part, une plus exacte observance des règlements déjà donnés.

Accompagné du prieur de Langonnet, Charles Caoursin, Joseph de Sérent fait encore la visite canonique du Relec le 8 octobre 1711. Le procès-verbal dressé à cette occasion commence par rappeler la carte de visite de 1697 qui défend de dire complies après vêpres, puis, celle de 1688, qui, sous peine d'excommunication *ipso facto* réservée au prieur, interdit de retenir de l'argent sur les honoraires de messes ou les offrandes. Défense est faite aux religieux de dire Sexte et None pendant la messe conventuelle, ou de sortir du chœur au cours de cette messe. Il s'agit ensuite du temporel de l'abbaye qui est en péril par suite de l'accroissement des dettes. Pour y mettre ordre, il est prévu qu'aucun ouvrage ne se fera dans le monastère sans le consentement exprès du père prieur, et même qu'on

renoncera à toute nouvelle entreprise jusqu'à extinction des dettes de la communauté. Nul ne pourra faire venir des provisions ou du vin de l'extérieur sans un ordre positif du prieur. Défense est faite aux moines d'entrer à la *Dépense* pour y boire ou manger. On leur permet trois chopines de vin par jour dans l'ensemble de leurs repas, en les exhortant à donner aux hôtes l'exemple de la sobriété.

Le cellier tiendra deux registres, l'un pour les recettes, l'autre pour les dépenses, et tous les trois mois il rendra ses comptes à la communauté. Le père prieur devra tenir la main à l'exécution de la présente carte de visite ainsi que de celles de 1707 et 1708, et à l'observation du Bref d'Alexandre VII au sujet de l'abstinence de viande. Suit une promesse signée le 12 avril 1712, par le prieur dom Moreau, où il s'engage, au nom de ses religieux, à se conformer aux prescriptions de la carte de visite.

Le 2 avril 1713, nous retrouvons au Relec Joseph de Sérent, accompagné, cette fois encore, de Charles Caoursin, prieur de Langonnet. Sa visite terminée, l'abbé de Prières insiste, dans son rapport, sur la défense déjà faite de rien retenir sur l'argent des messes et des offrandes. Il renouvelle d'autres ordonnances relatives à la sobriété monastique ou à la restriction des dépenses, et condamne une pratique abusive en interdisant aux moines de partager entre eux l'argent provenant de l'homologation des contrats.

Au cours d'une autre visite qui eut lieu le 29 août 1714, Joseph de Sérent constate avec douleur que les règlements donnés l'année précédente et antérieurement n'ont point été observés. Cette fois il les impose sous peine de désobéissance formelle.

Les cartes de visite nous manquent pour les années qui suivent, et nous ignorons donc si les mesures prises par l'abbé de Prières eurent pour effet de rétablir la discipline au monastère du Relec.

Le 17 octobre 1739, apprenant « qu'il se passe des affaires importantes au Relec », Andoche Pernot, abbé de Cîteaux, délègue dom Pitteu, prieur de Saint-Maurice de Carnoët, pour « régler, ordonner, destituer, constituer, punir et procéder contre les délinquants, le cas échéant » (1). De quoi s'agit-il ? On n'en sait rien.

Le 25 mars 1749, au cours de leur visite, les abbés de Bon-Repos et de la Joie ne trouvent au Relec que quatre religieux. Ils demandent qu'il y ait une deuxième messe de règle, dès que le nombre de moines sera de cinq, et exhortent la communauté à se faire aider dans l'administration du temporel plutôt par des religieux que par des séculiers. Ils ne voient pas d'autres observations à faire.

Lors d'une visite faite au Relec le 2 août 1763 par l'abbé de Bégar, le bon ordre règne dans l'abbaye : « Tout va bien, constate le visiteur, et nul besoin de faire des règlements ».

L'impression qui se dégage de ce rapide exposé, c'est que si les moines du Relec n'ont pas toujours été des modèles de mortification et de pénitence, ces défauts sont dus à l'humaine faiblesse, et que leurs supérieurs, au cours du contrôle exercé par des visites régulières, les ont toujours exhortés à une plus grande perfection dans les vertus essentielles de leur état. Presque pas de trace au Relec de ces abus, malversations et dérèglements de l'ordre monastique, survenus par l'introduction des commendes, et dont le précis impressionnant est fourni par dom Martène (2).

Il faut dire d'ailleurs, à l'honneur des religieux du Relec, qu'ils étaient par leurs aumônes la providence du pays. A preuve le procès-verbal des dégâts causés à l'abbaye par un terrible cyclone, qui s'était abattu les 4 et 5 octobre 1765 sur la région

(1) Archives du Finistère, 4 H 13.

(2) *Histoire de Marmoutier*, publiée par M. l'abbé C. Chevalier, tome II, p. 397 et suiv.

de Plounéour-Ménez. Au cours d'une expertise faite dans la forêt en décembre de la même année, par un temps glacial, le procureur du monastère et ses auxiliaires aperçoivent un jour « plusieurs hommes vieux et vieilles femmes, suivis d'enfants, garçons et filles, au nombre de plus de quinze... auxquels le sieur procureur d'office a demandé pourquoi ils voloient ainsi le bois, ils ont répondu qu'ils n'avoient ny serpe ny outils coupants, que le bon Dieu leur avoit envoyé du bois en le renversant et cassant, et que messieurs *les pieurs et religieux qui les faisaient vivre par leurs aumônes* ne les livreroient pas à la justice, qu'ils ne craignoient pas qu'on les laissât mourir de faim ny de froid » (1).

L'hospitalité des moines était proverbiale et, au cours du XVIII^e siècle, les Morlaisiens se plaisaient à leur rendre visite, échangeant aimablement leurs ortolans contre les carpes des étangs de l'abbaye.

VII

L'abbaye au XVIII^e siècle

En 1713, 1714, 1715 et 1722 (23 novembre), le sous-prieur du monastère était Sébastien Henry (2). Ce moine, originaire de Pontivy, avait fait profession au Relec le 31 mai 1681. Sa vie passée n'était pas sans taches. Procureur et cellerier dès 1691, il avait refusé de rendre ses comptes à la fin de 1692, et dû, en conséquence, résigner ses fonctions. Autorisé le 27 août 1693 à se rendre à Morlaix et à Roscoff, pour embarquer son frère sur un navire malouin, à condition de retourner le lendemain, il s'était attardé en route. Un religieux, François

(1) Archives du Finistère, Fonds de la justice du Relec, série B.

(2) Archives du Finistère, 4 H 20 et 67. D'après une note de M. le chanoine Peyron, dom Henry aurait été prieur en 1712.

Rufflet, envoyé à sa recherche le 6 septembre, l'avait trouvé à Roscoff s'y livrant à « de grandes dépenses », et donnant « de magnifiques repas à des officiers corsaires malouins ». Tous deux s'étant rendus à Morlaix, y avaient pris ensemble leur repas du soir au *Pélican-neuf*, mais dom Henry avait quitté vers dix heures de la nuit frère Rufflet, qui avait dû rentrer seul au Relec le lendemain (1). Plus tard nous le retrouvons sous-prieur du Relec.

En 1719, à la mort de David Nicolas de Bertier, la crosse abbatiale du Relec échet à François-Elie de Voyer de Paulmy d'Argenson, archevêque de Bordeaux. Le nouvel abbé portait *d'azur à deux lions léopardés d'or passant l'un sur l'autre, couronnés de même*. Fils de René, marquis d'Argenson, il était né à Paris le 22 septembre 1665. Il porta d'abord les titres de prieur de Saint-Nicolas de Poitiers et de doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois. Nommé évêque de Dol le 15 avril 1702, et sacré le 18 mars 1703, il se montra l'adversaire des jansénistes durant tout le cours de sa carrière épiscopale. Il siégea aux Etats de Bretagne en 1705, et fut député vers Louis XIV, mission dont il s'acquitta à la satisfaction générale. L'année suivante il était nommé abbé commendataire de Preuilly. De Dol il fut transféré à Embrun en 1714, puis à Bordeaux en 1719. Pourvu de l'abbaye du Relec en 1719, il mourut le 25 octobre 1728 (1).

Au Relec, il fut remplacé par Antoine Charpin de Gênetines. Sacré évêque de Limoges le 23 janvier 1707, ce prélat devint abbé du Relec en 1729, année où il se démit de son évêché. Né à Saint-Romain en Forez, d'une ancienne famille, Antoine de Gênetines prit ses degrés en théologie, fut nommé chanoine comte de Lyon et exerça à Saint-Flour, les fonctions de vicaire général de Joachim d'Estaing. Pendant plus de vingt ans il

(1) Archives du Finistère, 4 H 15 et 67.

(2) Sous son abbatial, Louis Bourgoïn fut prieur du Relec en 1724.

gouverna avec sagesse le diocèse de Limoges, et se fit aider, sur la fin de son épiscopat, par un suffragant, Charles de La Roche-Aymon. Devenu abbé du Relec après sa démission, il continua de jouir des revenus des abbayes de Saint-Flour et de la Creste, diocèse de Langres. Il mourut à Paris le 21 juin 1739.

Déjà prieur du Relec en 1716 et 1718, Jean-Bernard Bouhier, docteur en Sorbonne, le fut encore sous l'abbatial de Gênetines, en 1729, 1733 et 1739 (1).

A Charpin de Gênetines succéda Pierre-Hippolyte Du Vivier de Lansac, du diocèse d'Achez, licencié en théologie, ancien agent du clergé de France, chanoine et comte de Lyon et conseiller du roi. Nommé abbé du Relec en septembre 1740, il mourut en 1784.

Pierre Ruffin fut commissaire de l'abbaye en 1741. Claude-Joseph Baudigné exerça les mêmes fonctions en 1762.

Nous savons d'autre part que la dignité de prieur appartient à Jérôme du Paguet-Delorme en 1743, 1745, 1746, 1749; à François Taupenot, bachelier de Sorbonne, en 1762, 1765, 1767 et 1772; à Claude Baudigné (1776) (2); à Pierre Guillemain le 16 juin 1780 (3).

Le 27 septembre 1741, Du Vivier de Lansac fait un bail à vie avec les religieux du Relec, représentés par dom Pierre Ruffin, supérieur commissaire de l'abbaye. En vertu de ce contrat, il versera annuellement aux moines la somme de 12.300 livres, payable par quartier à partir du 1^{er} janvier 1742. Il prend à son compte les décimes ordinaires et extraordinaires, capitations, subventions, dons gratuits et autres taxes ecclésiastiques, tant qu'elles n'excéderont pas 1800 livres par an.

(1) C'est lui sans doute qui, vers la mi-octobre 1739, fut incarcéré à Lesneven avec le sous-prieur et le procureur de l'abbaye, pour avoir enterré clandestinement un moine (Archives de Lesquiffon).

(2) Archives du Finistère, 4 H 11.

(3) *Ibid.*, 4 H 30.

Les moines, de leur côté, se chargent de l'entretien du monastère, des menues comme des grosses réparations, à la réserve des cas où le dommage aura été occasionné par le feu du ciel, les gens de guerre ou l'incendie. Si le seigneur abbé vient les visiter, ils devront le loger et le nourrir, lui, ses domestiques et ses chevaux, quatre jours de l'année. Dans les coupes de bois extraordinaires, deux parts sont attribuées à l'abbé, une seule aux religieux.

Le contrat fut confirmé le 8 novembre 1741 par Andoche Pernot, abbé de Cîteaux (1).

L'abbaye fut l'objet, en 1774, de travaux importants dirigés par un certain Jacques Piou, ingénieur des Ponts et Chaussées, le même qui deux ans plus tôt avait surveillé la reconstruction de l'abbaye de Vieuville, diocèse de Saint-Malo, et devait, en 1782, restaurer l'abbaye de Coatmalaouen (2). Il s'agit probablement, pour le Relec, de la reconstruction des grands bâtiments qui bordaient la cour d'honneur du monastère.

En 1784, à la mort de l'abbé de Lansac, l'abbaye fut affectée aux économats. Deux ans plus tard, en décembre 1786, ses héritiers réclament ce qui leur revient d'un bail qu'il a conclu avec les religieux le 30 avril 1777. Le 27 septembre 1790, la requête est transmise au district de Morlaix. Considérant : 1°) que par ce bail, les moines s'étaient chargés des réparations incombant à l'abbé; 2°) que la Nation est seule chargée des réparations au monastère du Relec, le Directoire du district ordonne 1°) que l'économe qui avait mis sous séquestre la somme prévue dans ladite succession pour réparations, la mette aux mains des héritiers; 2°) qu'une copie de cet arrêté

(1) Archives du Finistère, 4 H 16.

(2) D'après les notes de M. Jean des Bouillons sur l'excursion de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine du 11 juin 1912 (Tiré à part des *Mémoires*, p. 45).

soit remise aux héritiers, et une autre à Dubois, aîné, directeur des économats à Landerneau (1).

VIII

De la Révolution à nos jours

Le dernier prieur du Relec fut dom Verguet.

Claude François Verguet naquit le 28 mars 1744 à Saint-Christophe de-Champlitte, au diocèse de Dijon, de l'union du docteur en médecine Samson-Gabriel Verguet et de Marguerite-Rose de Loyauté. Entré chez les Cisterciens, puis profès de Cîteaux, il devint en 1770 prieur de la Frenade, en Sainctonge, et en 1784 prieur du Relec. Un régiment de cavalerie ayant séjourné dans le voisinage de son monastère, il en nourrit, dit-on, gratuitement les soldats; ce qui lui valut d'être recommandé par Louis XVI aux autorités de son ordre, dont il devint à bref délai, vicaire général.

Le 22 septembre 1787, il procéda à l'installation de M^{me} de Kergus, abbesse de Kerlot à Quimper. Elu en septembre 1789, avec le fameux Expilly, député du clergé de Léon à l'Assemblée nationale, il y prononça, le 17 décembre, un beau discours en faveur des ordres religieux. Voici en résumé les considérations qu'il soumettait à ses collègues :

Les communautés religieuses reçurent longtemps le tribut d'éloges que tous les citoyens rendaient à leur institut, et la critique la plus sévère ne disputera pas aux cloîtres d'avoir produit et de renfermer encore des hommes dont le mérite perce à travers l'obscurité dont ils s'enveloppent, et que leurs ouvrages portent à la célébrité. Faut-il supprimer les ordres

(1) Archives du Finistère, Délibérations du Directoire du Département, n° 46, 15 janvier 1791, fol. 121.

religieux, parce que la discipline s'y est relâchée, et qu'ils seraient donc désormais devenus inutiles ? Mais cette déchéance relative est le fait de toutes les classes de la société. Pourquoi, au lieu de déraciner l'arbre, ne pas l'émonder, le cultiver ? Le supprimer serait attenter à l'inviolable propriété de la personne humaine. Les vœux par lesquels les moines se sont liés ne sont-ils pas un acte de leur volonté libre, contracté sous la protection de la loi et autorisé par elle ?

C'est tout-à-fait à la légère que le comité chargé d'examiner les ordres religieux les taxe de relâchement accéléré et conclut à leur suppression. Il faut observer, au surplus, que le traitement assigné par ce comité à tous les religieux est insuffisant et offre des inconvénients du plus grand poids. Ces religieux, sortis du cloître, seront à la charge de leurs parents. Et puis, arrachés à leur état, séparés de leur frères, exclus de toute influence dans les affaires publiques, ils n'apparaîtront dans l'opinion publique que comme des citoyens dégradés et avilis.

Et voici la conclusion de l'orateur :

Il faut : 1^o) Que les ordres religieux soient conservés et destinés à l'éducation, au soulagement des malades et au progrès des connaissances humaines ;

2^o) Que ceux qui ne voudraient pas continuer la règle qu'ils ont choisie sans connaître la force et la durée de leur engagement, soient autorisés à réclamer ;

3^o) Que l'émission des vœux soit portée à l'âge où la maturité aura laissé à la réflexion le temps de préparer cette importante résolution, et que les élèves qui se destineraient à ce genre de vie ne soient tenus qu'à la subordination qui n'enchaînerait pas leur liberté ;

4^o) Que le code d'éducation dont l'assemblée doit s'occuper, soit le seul qu'il soit permis de suivre dans les maisons qui seraient spécialement employées à l'éducation publique ;

5^o) Que si l'assemblée prononce la suppression des ordres religieux, la pension accordée aux Célestins et aux Antonins

serve de règle et de traitement à tous les religieux sans distinction, autant que la masse des biens pourra le permettre, sauf à augmenter jusqu'à ce taux, ceux qui n'en jouiraient pas, à mesure que l'extinction successive des religieux en laissera la possibilité ;

6^o) Enfin, que les religieux supprimés soient établis dans tous les droits des citoyens et, comme tels, admis aux fonctions administratives, lorsque l'estime et la confiance les auraient honorés de ce choix (1).

Le même jour, 17 décembre 1789, le prieur du Relec prononça un autre discours sur les traitements des ordres religieux en cas de suppression (2).

Dom Verguet eut la faiblesse de prêter serment à la Constitution civile du clergé et d'accepter le titre de vicaire général de l'évêque assermenté de Langres. D'abord curé d'une paroisse, il jeta le froc, devint président de l'administration cantonale à Montarlot, puis en 1800, sous-préfet de Lure. C'est à Montarlot qu'il acheva sa carrière, le 9 mars 1814 (3).

Vers la mi-février 1790, l'Assemblée nationale décréta que la loi ne reconnaîtrait plus de vœux monastiques solennels et supprima les ordres religieux où ces vœux étaient émis. En leur accordant une pension, on laissait le choix aux religieux de sortir de leur couvents ou de se réunir dans des maisons communes désignées à cet effet.

Trois mois plus tard, le 19 mai, les municipaux de Plou-néour-Ménez se présentaient à l'abbaye du Relec pour en dresser l'inventaire. Ils visitèrent successivement la salle à manger, le salon de compagnie, une chambre voisine du

(1) *Archives Parlementaires de 1787 à 1860*. Première série, 1787-1799, tome x, page 640 et suiv.

(2) *Ibid.*, p. 646-647. Pour d'autres interventions d'ordre secondaire, voir tome xi, p. 326, 644 ; tome xxiii, p. 676 et suiv.

(3) Cf. Kerviler, *Cent ans de représentation bretonne*, Paris, Perrin. Première série, p. 161.

salon, les quatre chambres de l'hôtellerie, un appartement au-dessus du salon, la chambre du prieur, une chambre située sous la bibliothèque et les huit chambres du dortoir. A l'écurie, ils trouvèrent 5 chevaux et, dans l'étable, 21 bêtes à corne. Les religieux étaient au nombre de quatre au monastère : Claude Verguet, prieur, profès de Cîteaux, 46 ans ; Jean-Baptiste-Bernard Desforges, profès du Relec, 70 ans ; Thomas-Marie Barbier, profès du Relec, 44 ans ; Casimir Huaut, profès de Cîteaux, 43 ans, faisant fonction de procureur. Interrogés sur le point de savoir s'ils doivent quitter leur maison ou y rester, les moines répondent aux municipaux qu'ils ne peuvent prendre de décision, vu que l'assemblée nationale n'a pas encore fixé l'époque ni le mode de paiement des pensions, ni le nombre de religieux dont chaque maison commune sera composée. Avant de se retirer, les enquêteurs déclarent dans leur procès-verbal que les bâtiments de l'abbaye « tombent en ruines de vétusté » et seraient insuffisants à abriter un bon nombre de religieux.

Le 22 septembre 1790, Verguet, à Paris, prêtait serment à la Constitution civile du clergé ; deux de ses moines, Barbier et Desforges, suivirent son exemple au début de 1791.

Le 21 janvier de la même année, un inventaire estimatif du mobilier de l'abbaye fut établi par Laurent Lelamer, administrateur du district de Morlaix, et François-Marie Le Dissès, procureur syndic. Un clavecin qui se trouvait dans l'antichambre du prieur demeura hors de l'inventaire, réclamé qu'il fut par dom Germain, religieux à Saint-Aubin-des-Bois ; ce moine l'avait acquis de ses deniers, pendant un séjour antérieur à l'abbaye du Relec.

Cinq jours plus tard se présenta au monastère le citoyen Souvestre, chargé de faire l'inventaire des immeubles. Le procès-verbal qu'il dressa à cette occasion nous fournit maint détail intéressant. On en trouvera plus loin un aperçu.

MM. Briant et Floc'h, recteur et vicaire de Plounéour-

Ménez avaient refusé le serment à la Constitution civile du clergé. Le premier, arrêté le 7 juillet 1791, fut incarcéré aux Carmes de Brest, et remplacé par un intrus du nom de Pacé. Celui-ci, d'accord avec le Conseil municipal de Plounéour, écrivit le 24 juillet au district de Morlaix, pour le remercier d'avoir conservé le culte en l'abbaye du Relec :

1° La municipalité et le dit curé remercient les messieurs du Directoire du dit Morlaix d'avoir suspendu l'adjudication de l'église de la dite abbaye du Relec.

2° Vu l'utilité, pour ne pas dire la nécessité, d'une chapelle dans un canton si éloigné, ils demandent à la justice de ces messieurs que cette église leur soit laissée pour la commodité de la partie du peuple de Plounéour-Ménez à laquelle il seroit presque impossible de se rendre aux offices du bourg paroissial.

3° Que pour le service du culte, il seroit laissé dans la dite église au moins deux calices, quatre ornemens, quatre aubes, et les autres livres et ustensiles nécessaires pour le service du culte.

4° Qu'ils ne veulent rien demander de ce qui pourroit d'ailleurs être vendu au profit de la nation ; le Conseil général et le dit curé espèrent que les dits messieurs du district auront la bonté de leur laisser cette église ornée de façon à attirer les paroissiens et à ne point les éloigner de l'office divin.

5° Que leur confiance en la justice de ces messieurs est si grande, qu'ils espèrent être favorablement écoutés et que les messieurs du département après une pétition si juste et si nécessaire, ne seront point d'avis contraire.

Fait et arrêté en la chambre des délibérations, les dits jour et an...

Suivent les signatures du maire, du curé et des conseillers municipaux de Plounéour-Ménez.

Lors de la vente du mobilier de l'abbaye, le 20 février, le district de Morlaix avait installé, comme « fabriques », gardiens de l'établissement, deux habitants du Relec, Jean Du Beau et Vincent Le Damniet. Il s'agit, disait-il, « d'éviter toute émeute dont le genre se fit sensiblement sentir ces jours derniers, lorsqu'on sut au pays que l'église de Notre-Dame du Relec allait être dépouillée de son mobilier et de sa déco-

ration». On remit aux deux gardiens la clef du tronc aux offrandes et « ainsi, note le district, l'office divin pourra être continué, c'est-à-dire la messe pour la dévotion et la commodité publique de tous les fidèles du canton ».

Le 14 août, veille du « pardon », Pacé, accompagné de dom Barbier, demande aux personnes chargées des offrandes de mettre à part celles des 13, 14 et 15 août. Mais voici qu'interviennent Du Beau et Damniet ; ils s'y opposent de façon scandaleuse et insultent les deux prêtres. Ceux-ci s'adressent alors à la municipalité, la priant de réparer le scandale et de faire percevoir les offrandes par Yves Pouliquen, procureur de la commune.

Le 15 août, les municipaux se rendent à la sacristie, accompagnés de Pouliquen, et somment Le Damniet de lui remettre tout l'argent perçu. Peine perdue : Le Damniet s'y refuse.

Huit jours plus tard, le 23 août, Du Beau et Le Damniet adressent une plainte au district contre Barbier et la municipalité de Plounéour : « On gardera le silence, observent-ils, sur les milliers d'ardoises qui ont disparu du Relecq et qui appartenoient à l'église, et on se donnera bien de garde de parler du tort qu'on fit à la Vierge le jour du pardon de saint Bernard, le 21 août, en fermant les deux bouts du dortoir où se trouve la sacristie haute, qui renferme la sainte image de la Vierge que l'on ne peut exposer en l'endroit ordinaire dans l'église, pour exciter le peuple aux offrandes ».

Dans la nuit du 24 au 25 août, nos deux gardiens pénétrèrent dans l'église par le cloître. Sommés le 25 au matin par la municipalité de montrer leurs pouvoirs, ils s'y refusent. Celle-ci décide alors d'apposer les scellés sur la porte de la sacristie, où se trouvent les objets les plus précieux du monastère.

Le 29, Jacques Quéinnec, délégué du district, arrive au Relec, accompagné de Pacé et de deux municipaux de Plou-

néour. Ils y convoquent Du Beau et Damniet. Convoqué lui aussi, dom Barbier est obligé de se retirer sous les menaces de la population.

« Nous sommes entrés dans l'église, observe Quéinnec, accompagnés d'un cortège de guet-apens, que nous n'avons pu écarter ni par prières ni par sommations ». Quand ils pénétrèrent dans la sacristie haute, Damniet y ouvre l'armoire où se trouvait l'argenterie inventoriée par le district. Entrés dans un autre appartement, Quéinnec et ses auxiliaires doivent s'y enfermer sous clef, pour garantir contre la population la sécurité de leurs personnes. Ayant reçu les comptes de Damniet et Du Beau, ils leur en donnent décharge et nomment Yves Pouliquen comme dépositaire provisoire.

Le 7 janvier 1792, les citoyens Vazel et Quéinnec, délégués du district de Morlaix, firent descendre quatre des cloches de l'abbaye ; mais, devant l'hostilité de la foule, ils durent laisser en place la cinquième qui était la plus grande.

Pour la faire descendre, ils revinrent quelques jours plus tard, accompagnés de trois gendarmes. Les deux opérations coûtèrent 87 livres (1).

Après la suppression de l'abbaye, en 1793, le Relec n'était « plus qu'un désert » comptant « à peine 25 à 30 individus ». Le 26 décembre de cette année, la municipalité de Plounéour demanda le transfert au bourg des foires et marchés de la paroisse qui, au cours du XVIII^e siècle, se tenaient au Relec. Ce transfert sera réalisé en 1810 (1).

Plus tard, en 1819, la municipalité de Plougonven donna un avis favorable au rétablissement des anciennes foires du Relec « par la raison qu'au Relec se touchent les extrémités des trois anciens évêchés de Tréguier, Léon et Cornouaille.

(1) Archives du Finistère, Lv. District de Morlaix, clergé et communautés religieuses.

(2) *Ibid.*, série L, foires et marchés (note de M. H. Waquet).

que ce lieu central avait l'avantage de réunir un concours plus qu'ordinaire de vendeurs et acheteurs, et que l'ancienne antipathie entre les Trégorrois et les Cornouaillais d'une part, les fiers Léonards de l'autre, diminuerait sensiblement par la réunion des trois évêchés aux foires du Relec * (1).

Le 13 ventôse an II (3 mars 1794), les bâtiments de l'abbaye furent acquis par un honorable commerçant de Morlaix, M. André Le Hénaff (2). Il restaura l'église et, à l'issue de la révolution, la restitua au culte.

En 1827, Mme veuve Le Hénaff, née Lamendour, eut l'idée de rendre le monastère à sa destination première et d'y appeler des Trappistes de La Meilleraie, mais son projet n'aboutit pas (3).

Vers 1850, l'abbé de Léséleuc, missionnaire apostolique du diocèse de Quimper, plus tard évêque d'Autun (4), fait des démarches pour l'acquisition du Relec, en vue de ressusciter l'œuvre de Malestroit, fondée par Jean-Marie de Lamennais. C'était là, pour des prêtres d'élite, une école de haute science ecclésiastique. Dieu ne permit pas la réussite du projet et, en 1855, Mme Le Frère, petite-fille de M. Le Hénaff, installa dans l'ancienne abbaye une communauté des Filles de la Croix. Après le départ de ces religieuses, en 1876, la pieuse dame fit refaire complètement la toiture de l'église.

A sa mort, en 1885, M. de Kervenoaël, qui avait épousé une demoiselle Lamendour, hérita de ses biens. De concert avec lui, l'abbé Jouve, recteur de Plounéour, entreprit intelligemment, en 1894, la restauration de la vénérable église abbatiale. Il refit les lambris du chevet et du transept, fit gratter

(1) L. Le Guennec, *Notice sur la commune de Plougonven*, p. 478.

(2) M. Le Hénaff acheta aussi une partie de la forêt du Relec, le 13 thermidor an II (31 juillet 1794) et le 23 octobre 1809.

(3) Archives de l'Evêché de Quimper.

(4) Cf. *Vie de Mgr de Léséleuc*, par M. le chanoine Le Roy, *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1928-1932.

le badigeon et dégager le bel appareil de pierres. Par ses soins, deux ans auparavant, la tour avait été enrichie d'une nouvelle cloche dont le parrain fut J.-M. Linguinou et la marraine Anne-Françoise Joncour.

La cour du monastère était encadrée de bâtiments parmi lesquels on remarquait, à l'ouest, le manoir abbatial, décoré de six lucarnes de pierre à frontons arrondis, et, dans la partie nord, regardant les jardins et l'étang, un vaste édifice qui était l'ancienne hôtellerie. Cette dernière construction fut partiellement détruite par un incendie en 1902 et rasée neuf ans plus tard, en même temps qu'une autre maison attenant au pignon ouest de l'église et que Mme Le Frère avait fait bâtir pour les Filles de la Croix. Cette maison fut remplacée par un édifice, au nord de l'église, qui était naguère l'habitation d'Anne-Marie Talidec, la pieuse et dévouée gardienne du vieux monastère (1). Dans la façade sud, on voit encastrées deux inscriptions : d'une part, M 1693 P ; d'autre part, BATI 1698. La première de ces inscriptions provient de l'ancienne hôtellerie.

M. l'abbé Manchec, devenu recteur de Plounéour en 1909, fit aplanir et planter l'emplacement de l'ancien cloître et nettoyer les abords de l'église.

M. le chanoine Mikaël de Kervenoaël, curé-doyen de Pleyben et propriétaire actuel de l'ancienne abbaye, maintient la tradition paternelle et veille avec grand soin sur le vénérable monument confié à sa garde. Récemment, il a dégagé du côté sud l'église de Notre-Dame, que l'on peut désormais contourner aisément.

(1) Cette bonne personne qui fut au service de Mme Le Frère depuis 1873, était récemment encore la fidèle servante de M. le chanoine de Kervenoaël. Elle a reçu, il y a trois ans, la médaille de vermeil décernée aux vieux serviteurs de l'Eglise.

2^e PARTIE

DESCRIPTION DE L'ABBAYE

L'abbaye du Relec fut supprimée, en février 1790, par l'assemblée nationale, et le 26 janvier de l'année suivante, le citoyen Souvestre y dressait un inventaire des immeubles qui nous renseigne sur sa situation. En voici un aperçu :

La maison des hôtes, qui a façade sur le jardin, longue de 177 pieds, profonde de 27, et comprenant un rez-de-chaussée, un étage et un grenier, est en assez mauvais état. Il en est de même du dortoir qui se trouve derrière l'hôtellerie, long de 156 pieds, large de 30, avec rez-de-chaussée, étage et grenier. Joignant le dortoir est le bâtiment neuf, qui mesure 60 pieds de long et 30 de large, et comporte rez-de-chaussée, étage et grenier. Cette construction, elle aussi, est en assez mauvais état ; les murs en sont sérieusement lézardés et surplombent.

L'église qui forme un côté du cloître et joint la maison des religieux, a 120 pieds de long, 54 de large ; elle est pavée en pierres de Locquirec et possède un petit jeu d'orgue.

Le cloître qui mesure 120 pieds de long et 96 de large est couvert en ardoise et soutenu par de petites colonnes en pierres de taille. Le tout est en ruines et dans le plus mauvais état possible.

Dans la cour d'entrée se trouve un édifice en construction, bâti jusqu'au premier étage et mesurant 114 pieds de long sur 36 de large. A côté de ce bâtiment sont les remises avec corniches et mansardés en pierres de taille.

Vis-à-vis de l'hôtellerie est une terrasse de 49 cordes carrées (1) de surface au dessous de laquelle se trouve une autre terrasse, de 30 cordes carrées. Il y a également un jardin potager, entouré de fossés plein d'eau, deux vergers, et, près de l'église, un petit jardin muré, de 16 cordes carrées.

(1) La corde carrée valait les $\frac{4}{5}$ d'un are.

La cour d'entrée est plantée de petits chênes et décorée d'une « belle pompe ».

L'écurie, l'étable et la maison de forge voisins de l'étang sont en bon état. Derrière l'aire à battre est un grand jardin muré qui mesure 2 journaux et 70 cordes carrées. Les allées, le long de l'étang, sont plantées de chênes, d'ormes, de hêtres et de tilleuls.

L'inventaire du 20 février 1791 s'applique aux objets d'argent et de cuivre et à la pharmacie. Comme *argenterie*, il y a 6 calices dont un en vermeil, 2 paires de burettes avec plats, 2 petites croix d'argent, une croix processionnelle, 2 lampes, un bénitier avec goupillon, un encensoir et sa navette, un soleil, un ciboire, une boîte aux saintes huiles, une Vierge, deux reliquaires en bois garni d'argent. Comme « *civrierie* », on compte 16 chandeliers pour autels, un vieux bénitier, 2 mauvaises lampes, 5 cloches au clocher, et divers ornements. Un état est dressé des drogues que contient la *fromassie (sic)*, et pour les transporter à Morlaix, le sieur Guyon doit payer neuf livres onze sols. Le 6 septembre, tous les objets d'argent et de cuivre seront emballés pour être, eux aussi, expédiés à Morlaix, sauf le soleil, le ciboire et la boîte aux saintes huiles laissés au sieur Barbier pour les besoins du culte.

Le 11 avril, Pierre Guyon, imprimeur du roi et de la Nation à Morlaix, procéda à l'inventaire de la bibliothèque du couvent. Elle comptait 3398 volumes ainsi répartis : livres de religion, 1255 ; jurisprudence, 264 ; histoire, 309 ; poésie, 333 ; médecine et chirurgie, 284 ; mémoires, lettres et romans, 291 ; dictionnaires et anciens auteurs, 318 ; suites de la jurisprudence, 344. On l'estima au prix de 2.177 livres 11 sols 1 denier. Guyon toucha 204 livres.

L'ensemble des bâtiments et des salles de l'abbaye du Relec est aujourd'hui en ruines. Seule l'église a traversé les siècles sans dommage appréciable.

Les hauts piliers de la porte d'entrée du monastère sont toujours debout et donnent accès à la grande cour d'honneur.

Dans cette cour, derrière une grange moderne qui n'est pas à sa place, se dresse une jolie fontaine formée d'un obélisque central, d'où l'eau jaillit sur les quatre faces, et d'un bassin que les ménagères de l'endroit utilisent comme lavoir (1). Prenons sur la droite, nous voici devant le fronton de l'église.

Le bas-côté et le transept sud de l'église ont été percés de trois fenêtres flamboyantes. Le pignon de ce transept, comme celui de l'abside, semble avoir été reconstruit au cours du xvi^e siècle. Quant au mur nord de la nef, il porte à une assez grande hauteur trois fenêtres à deux baies ogivales surmontées d'un lobe, qui peuvent dater du xiii^e siècle.

Si l'on pénètre à l'intérieur de l'église, on y observe dès l'abord une disposition architecturale propre à l'ordre cistercien. Le plan général de l'édifice comprend, en effet, une nef accompagnée de deux bas côtés, un vaste transept et un chevet terminé par un mur droit. Sur chacune des branches du transept s'ouvrent vers l'est deux absidioles carrées.

L'église qui mesure 37 mètres de long et 16 mètres de largeur à la nef, est pavée de grandes ardoises.

Les deux piles du bas de la nef, de forme cylindrique, avec un bénitier à leur base, ont des chapiteaux très simples. Les deux piles qui suivent, de forme oblongue, reçoivent l'archivolte de l'arcade qui les relie aux premiers, sur une colonnette terminée en bec de sifflet, avec chapiteau grossièrement sculpté. Deux autres colonnettes, également sculptées, soutiennent les arcades des bas côtés et du transept.

Les arcades sont partout de forme ogivale. Plus basses dans la nef, dont les murs atteignent une hauteur d'environ 14 mètres, elles sont très élevées dans le transept. La voûte du chevet est moins haute que celle de la nef et du transept.

(1) La fontaine de dévotion de N.-D. du Relec est blottie à l'angle du chevet de l'église, en bordure de la route. On y vénère une statue en granit de la Vierge Mère. L'enfant Jésus est privé de sa tête.

« Au-dessus des arcades de la nef, écrivait en 1903 M. le chanoine Abgrall, on reconnaît sous l'enduit la trace d'anciennes fenêtres romanes, maintenant maçonnées. Cela indique un remaniement des murs et des toitures des bas-côtés. Ces murs étaient autrefois plus bas et percés de baies romanes, et au lieu d'un toit unique couvrant à la fois les bas-côtés et la nef, il y avait primitivement une toiture spéciale couvrant les collatéraux, montant beaucoup moins haut et laissant dégagées les fenêtres hautes de la nef » (1).

Le bras du transept sud est éclairé par une grande fenêtre à meneaux, qui surmonte l'enfeu et tombe des seigneurs du Bois de La Roche en Commana, du nom de Cornouaille ou Kernéau. Leurs armoiries, pleines dans l'écusson qui domine l'enfeu, sont alliées, d'autre part, à celles de Poulmic et à celles de Kergorlay. Au mur ouest du transept figure une petite fenêtre romane en meurtrière.

Les quatre absidioles du fond de l'église reçoivent de la lumière par des fenêtres ogivales du XIII^e siècle, qui comportent deux baies et une petite rose à six lobes. Dans le mur de droite de chacune de ces chapelles est pratiquée une crédenche en plein cintre. Tout comme le transept nord, elles ont une voûte en pierre, tandis que la nef et le transept sud sont voûtés en lambris de bois.

Au fond du transept nord, un escalier de pierre, bordé d'une massive balustrade, style Louis XIV, donne accès, par une porte ménagée dans le pignon, à l'étage d'un édifice du XIII^e siècle, aujourd'hui ruiné, qui s'appuyait à l'église. Une seconde porte donnant sur le corridor de cet étage permet d'entrer dans un appartement situé au-dessus du transept, qui est pavé en briques rouges et muni d'une cheminée. De là, par une clairevoie pratiquée au-dessus du chœur, les convalescents pouvaient assister à la messe et aux offices.

(1) *Livre d'or des églises de Bretagne.*

Dans une petite tribune au-dessus de l'escalier, on aperçoit un grand cadran d'horloge, tout couvert de peintures et d'arabesques avec cette inscription : *Ex momento : pendet : æternitas* (Un seul moment décide de l'éternité). Plus bas, sur une pierre sombre, encastrée dans le mur, on lit :

MONASTERII : AERE
REPARATA : SUNT
AVCTA : ET : ORNATA
TECTA AETATE : CASVRA
IOANNIS : BAPTAE : CVRA
ARCHIMANDRITAE

1691 (1)

Au fond de l'église on devine l'existence d'une ancienne tribune qui logeait les orgues (2).

Dans l'absidiole de droite du croisillon sud se trouvent l'autel et la statue vénérée de Notre Dame du Relec.

L'autel est garni d'un riche retable du XVII^e siècle, orné de rinceaux, de feuilles d'acanthe et de fleurs, dans l'enroulement desquelles se profilent des angelots. A bien regarder, on découvre un gracieux génie se jouant sur une branche de feuillage, un angelot chevauchant un aigle, deux figurines féminines, au sein nu, tenant un médaillon à l'effigie du Christ (3).

Au-dessus du tabernacle, un socle est supporté par deux cariatides aux fines draperies flottantes et deux vertus cardi-

(1) « Aux frais du monastère, les bâtiments qui allaient tomber de vétusté ont été restaurés, agrandis et embellis par les soins de Jean-Baptiste, archimandrite, 1691 ». Cet archimandrite n'est autre que le prieur J.-B. Moreau. Le titre d'archimandrite est donné au prieur dans les monastères de rite grec.

(2) Achetées au prix de 3 000 francs en 1821 par la fabrique de Plougonven, ces orgues furent placées dans l'église de cette paroisse par les soins du sieur Méar, facteur d'orgues à Morlaix (L. Le Guennec, *Notice sur la paroisse de Plougonven*, p. 178).

(3) Note de M. Le Guennec.

nales, la Prudence et la Force, ayant pour attributs un serpent et une colonne. Ces figures encadrent un médaillon en bas-relief qui présente la Madeleine au pied de la croix, et, à côté d'elle une tête de mort. A l'arrière-plan, apparaissent les palais de Jérusalem.

Sur le socle, soutenu par les vertus et les cariatides, repose la belle statue en pierre de la Vierge, grandeur nature. Le front ceint d'un diadème, vêtue d'un riche manteau d'azur, elle se révèle par sa pose « hanchée » caractéristique comme une œuvre du xv^e siècle. La Vierge Marie porte sur son bras l'Enfant Jésus, le front couronné, et vêtu d'une toge verte. Il tient une banderole dorée, dont les longues branches se déroulent sur l'habit de sa mère.

De chaque côté du tabernacle, des niches à colonnes torsées, décorées de pampres de vigne et de colombes, abritent les statuettes de saint Benoît, vêtu de noir, et de saint Bernard, vêtu de blanc. Des cartouches ornés de volutes surmontent ces niches ; ils portent, entrelacées, d'une part les lettres L.FVS, d'autre part JM.V.AJ.

Au haut de l'autel on lit en lettres dorées : *Notre-Dame du Relec*.

En face de cet autel est planté dans le sol un vieux tronc en chêne, destiné à recevoir les offrandes. A côté une table de forme archaïque supporte une statue ancienne de la Vierge du Relec. Au fond du transept, à droite, on remarque deux vieux sièges en bois dont le support s'appuie sur cinq colonnettes. A côté une boîte, également ancienne, destinée sans doute aux offrandes.

La chapelle voisine de celle que nous venons de décrire contient un maître-autel moderne, encadré de deux hautes statues anciennes représentant saint Benoît et saint Bernard. Au fond du chœur existent encore les vieilles stalles en chêne, où devaient prendre place les moines. Sous cet autel repose le corps d'un ancien religieux dont les ossements sont visi-

bles quand on ouvre une sorte de trappe située au ras du parquet.

L'absidiole qui suit, au croisillon nord, renferme un autel moderne de saint Joseph. Il convient cependant de noter au-dessus du tabernacle quelques fragments de colonnettes anciennes. De chaque côté de l'autel, on voit les vieilles statues de la Trinité (où manque le Saint-Esprit) et de sainte Barbe avec sa tour.

Quant à la dernière absidiole, à gauche, elle est convertie en lieu de débarras et sa fenêtre est en partie bouchée.

Devant le maître-autel est suspendue une lampe ancienne en cuivre massif.

Font encore partie du mobilier de l'église deux plats en cuivre de 0 m. 20 de diamètre, qui servent pour la quête. L'un d'eux présente une Vierge au repoussé avec bosses décoratives. On lit au revers : F F : PAR G LE MAITRE L'AN 1760. L'autre plat, orné en son pourtour de bosses au repoussé, porte à l'intérieur un récipient de forme cylindrique avec l'inscription : N D DE PLOURIN. On lit, au revers : FAIS. FAIE .∴ PAR M^r TANGVI PTRE 1763.

Lorsqu'on s'apprête à quitter l'église par la porte du bas-côté nord, on voit sur la gauche un bénitier en granit, près duquel repose une Vierge-Mère en pierre, d'aspect fruste et qui paraît très ancienne. Elle a été trouvée au bord de l'un des étangs.

Une fois sorti, on trouve sur la droite une galerie voûtée, à nervures, d'une douzaine de mètres de long sur environ trois de large. Ce devait être la sacristie, qui s'ouvrait sur le transept par une porte aujourd'hui aveuglée. Si ce local est obscur c'est que l'on a bouché la fenêtre du fond. A gauche de l'ouverture, deux vieilles pierres de la maçonnerie portent, l'une la date de 1184 en chiffres arabes, l'autre celle de 1605, accompagnée de deux lettres : HA. Si l'on a ainsi voulu conserver la date de 1184, ne serait-ce pas que l'église fut fondée

cette année-là ? Nous savons qu'elle est de la toute première époque gothique (fin du XII^e, début du XIII^e siècle).

Vient ensuite la salle capitulaire qui servait aux moines de lieu de réunion. Elle mesurait douze mètres sur douze. Trois nefs y donnaient naissance à une voûte à neuf croisées, dont les arcades retombaient sur quatre colonnes centrales et douze jolis culs-de-lampe feuillagés. Voûte et colonnes ne sont plus et les nervures des parois disparaissent à moitié sous des massifs de lierre. Cette salle a le style de celles des abbayes cisterciennes de Langonnet et de Saint-Maurice de Carnoët.

Plus loin, toujours du même côté, deux sortes de galeries ou réduits obscurs, percés dans un épais massif de maçonnerie, devaient être les celliers ou la dépense. Comme la salle capitulaire, ils sont du XIII^e siècle. Quelques débris de colonnettes de l'ancien cloître s'y trouvent incrustés. Le cloître n'existe plus. Un document de l'époque révolutionnaire le signale comme étant déjà en mauvais état. Il mesurait 120 pieds de long et 54 de large. « L'espacement des éperons des trois baies de la salle capitulaire, note M. Bigot, donne à penser que chacune des travées du cloître se composait d'une grande arcade dans laquelle se trouvaient inscrites deux arcatures géminées supportées par une colonnette centrale » (1).

Le collatéral nord de l'église, percé de deux enfeux, formait un côté du cloître, dont les montants du toit reposaient sur des corbeaux que l'on voit encore. Tout comme la salle capitulaire, sur laquelle il s'ouvrait du côté est, le cloître remontait au XIII^e siècle.

Au nord de la cour d'entrée de l'abbaye, perpendiculaire à l'église s'élevait l'hôtellerie, dont il ne reste d'autres vestiges que de lourdes pierres de taille, gisant sur le sol. On y voyait, il y a quelque vingt-cinq ans, l'ancienne cuisine des moines,

(1) *Bull. de la Société archéol. du Finistère*, XI, 1884, p. 237-253.

avec sa grande cheminée à manteau, son four à pain et un curieux fourneau en pierre de taille. Au-dessus de l'une des fenêtres de l'hôtellerie on lisait M 1693 P (1).

Au sud de cet édifice était la maison du prieur.

En bordure de la cour d'honneur s'élevaient les bâtiments de service, puis une construction ancienne, à lucarnes de pierre en hémicycle et hautes cheminées, qui passe pour avoir été le manoir abbatial. Dans le jardin voisin, on voyait un petit colombier.

Au nord de l'abbaye s'étendent de grands jardins ; l'un d'eux est entouré de douves profondes, pavées de larges dalles (2), qu'une écluse permettait de remplir des eaux du Queffleut. Un pont de pierre à une arche y donne accès. Sur la droite un long mur de clôture, troué et écroulé par endroits, semble pleurer la ruine de l'antique abbaye léonaise (3).

Au nord-ouest des grands jardins se trouve le grand étang dont les eaux faisaient marcher le moulin du monastère. Un peu plus vers l'ouest, au-delà de la chaussée, se voit l'étang supérieur. Tous deux, comme on l'a dit, « jettent dans le paysage du Relec une note dont la douceur contraste avec la sévérité de la fresque grise qu'étale vers le sud-ouest la chaîne de l'Arrée ».

D'après la légende, « les étangs du Relec rompront un jour leurs chaussées et précipiteront leurs eaux en torrent dans la vallée du Queffleut, balayant et détruisant tout ». Et l'on raconte que jadis la ville de Morlaix entretenait au Relec un courrier qui, constamment posté sur la digue, le pied dans l'étrier de son cheval, n'attendait que l'instant de la catastrophe pour bondir en selle et descendre ventre à terre à

(1) Note de M. Le Guennec. — M. P. c'est-à-dire Moreau, prieur.

(2) Ces dalles sont actuellement couvertes de verdure.

(3) A droite de l'extrémité nord de ce mur, de l'autre côté de la rivière, à 200 m environ des bâtiments conventuels, se trouve la fontaine de saint Bernard.

Morlaix afin d'y donner l'alarme. La même tradition se retrouve à Brézal, près de Landerneau :

Ma vank chauser ar stank Brezal
Landerneiz, pakit ho stal (1).

Pour embrasser d'un coup d'œil tout le paysage, observe M. Le Guennec, il faut traverser la chaussée du moulin, et aller s'asseoir près d'une vieille fontaine à édicule, au versant de la colline de Kergus. De cet endroit, on découvre la nappe brillante de l'étang, l'ensemble du vieux monastère, les bâtiments entremêlés de verdure, les grands toits sombres de l'église et sa petite flèche d'ardoises, puis les vastes solitudes où se livra la fameuse bataille de *Brank-Alek*, et la sauvage barrière de l'Arrée, hérissée de pitons rocheux.

(1) Note de M. Le Guennec.

3^e PARTIE

LA DÉVOTION A NOTRE-DAME DU RELEC

De tout temps les moines du Relec eurent une vive dévotion pour la Vierge, leur patronne vénérée. Chaque jour, ils modulaient pieusement en son honneur la lente mélodie du *Salve Regina*, leur antienne préférée. Ils avaient décoré l'arcade surmontant son autel d'une fresque, la représentant assise, tenant son enfant sur ses genoux et encadrée de deux abbés, la crosse en main (1). C'est au pied de l'autel qu'ils se faisaient inhumer (2), et l'on dit que lors des travaux de restauration entrepris en 1896, on aurait trouvé, sous cet autel, un caveau voûté en pierre où trois cercueils de plomb, portant des inscriptions, reposaient sur des barres de fer (3).

Les fidèles, eux aussi, aimaient la patronne du Relec. Leur dévotion est attestée, pour le xvii^e siècle, par le carme Cyrille Le Pennec, qui écrit, en 1647, au sujet du Relec : « Ce lieu, entre les lieux remarquables de dévotion de la Vierge de ce diocèse (de Léon) est grandement renommé et visité par la grande part du peuple de Léon, de Tréguier et de Cornouaille, d'autant qu'il est en triangle entre ces trois eveschez » (4). Et, de fait la fontaine des trois évêques (*feunteun an tri eskop*), se voit dans la montagne, au sud-est, à 1 km. 1/2 du Relec.

(1) Cette fresque, que M. Bigot signale comme découverte vers 1884, sous un épais badigeon (*Bull. de la Société archéol. du Finistère*, 1884, p. 237-238), n'existe plus.

(2) Archives du Finistère, 4 H 15.

(3) Note de M. Le Guennec.

(4) *Eglises et chapelles de Notre-Dame de l'évêché de Léon, Vie des Saints de la Bretagne-Armorique*, éd. Kerdanel, p. 504.

Un moment interrompu par la Révolution, le culte reprit et continue de nos jours.

Le « pardon » du Relec a lieu le 15 Août, inauguré, la veille au soir, par un beau feu de joie. La foule afflue ce jour-là au célèbre sanctuaire. Dès quatre heures du matin, les pèlerins contournent trois fois l'autel de la Sainte Vierge, et parmi leurs offrandes, on signalait, il n'y a pas bien longtemps, des poules blanches et une mesure d'avoine dans un bonnet.

De nombreux cierges brûlent sur deux supports en fer d'aspect archaïque qui doivent remonter à l'Ancien Régime.

Comme faveurs, on sollicite particulièrement la guérison des maux de ventre et des hernies. On peut voir encore aujourd'hui plusieurs ceintures herniaires pendues en guise d'*ex-voto* aux deux piliers du bas de la nef (1).

Les pieux fidèles se gardent bien d'oublier la fontaine sainte. Plusieurs y demandaient jadis, par diverses ablutions, d'être libérés de leurs rhumatismes (2).

Il y a quelque 50 ans, les pèlerins qui venaient du sud s'arrêtaient au sommet de l'Arrée, à un endroit dénommé *Roc'h ar-Zalud* (le Rocher du Salut), à cinq kilomètres environ de La Feuillée ; ils se mettaient à genoux et, les yeux fixés sur le sanctuaire du Relec qu'ils venaient de découvrir, ils récitaient dévotement le *Pater* et l'*Ave*. Si ce roc s'appelait ainsi, c'est que de là on adressait à la Vierge du Relec le premier salut.

De nos jours, le grand « pardon » du Relec a encore de la vogue. On y vient de loin, de Tréguier, Lannion, Callac... (3).

(1) Il y a là également une paire de béquilles.

(2) Boucher de Perthes, *Chants Armoricaux*, 1831, p. 203.

(3) Luzel possédait dans sa collection une vieille image populaire bretonne de NOSTRE : DAMES : DU : RELEC, mesurant 22 sur 33 centimètres 1/2. Il l'a reproduite dans son étude sur *l'Imagerie en Basse-Bretagne*, *Revue des Traditions populaires*, p. 312. C'est une Vierge Mère accompagnée des images de la lune, du soleil et de divers *ex-voto*.

Chaque année un autre « pardon » a lieu au Relec, le dimanche qui suit le 15 août : c'est le « pardon » de saint Bernard.

La messe est dite au vieux sanctuaire les dimanches et fêtes.

Un « pardon » en Bretagne ne va pas sans cantiques. L'abbaye et la Vierge du Relec ont été chantées en trois vieilles *gwerz* ou complaintes bretonnes.

Le cantique actuellement en usage : *Patronez ar Relecq*, date de 1913.

APPENDICE

CHANTS BRETONS TOUCHANT L'ABBAYE ET LA VIERGE DU RELEC

La tradition populaire relative à l'abbaye de N.-D. du Relec se trouve consignée dans trois vieilles *gwerz*. L'une, publiée par Vincent Coat, à Morlaix, chez Lanoé, a comme titre: *Gwerz Itroun Varia ar Relec*, et se chante sur l'air: *Ar Roue Grallon ha Ker-Is*. Les deux autres ont pour auteur Jean Fustec, de Saint-Martin de Morlaix. L'une d'elles, dont l'air est également: *Ar Roue Grallon...*, retrace les origines du Relec; la seconde, qui s'accompagne de la mélodie de *Kantik Breuriez ar Feiz*, est la cantilène des miracles.

De ces deux dernières mélodies, nous donnons intégralement le texte breton, tel que nous l'avons trouvé, avec une traduction française. Il en est le même pour la seconde partie du chant de Coat; de la première, on se contentera de présenter le résumé suivant.

Autrefois Judual était roi de Bretagne: prince idéal. Son cousin Conober (ou Conomor), comte de Vannes, n'était qu'un scélérat. La sœur de Conober a épousé Chram, fils de Clotaire, roi de France. Mécontent de son père, Chram s'allie à Conober pour faire la guerre à Clotaire et à Judual. Mis en déroute, Chram fuit jusqu'à Plounéour-Ménez. La lutte y reprend. A la Vierge qui lui apparaît, Judual promet de bâtir une église à Plounéour, s'il remporte la victoire. Conober succombe et Judual tient sa promesse.

Voici la seconde partie de la *gwerz*:

C'hoant em beuz he vefe savet — El lec'h a zo Relec anvet —
Un iliz d'ar Werc'hez Vari — Vit zeui netra d'hor glac'hari.

.....
Eskibien Dol, Leon, Kemper — Roazon, Naonet ha Landreger —
Malo, Gwened ha Sant-Briek — Ho deus biniget ar Relec.

Sant Bernard ha sant Beneat — Daou zen pere oa dereat —
Tud d'ar Releg ho deus caset — Hag ur leandi zo savet.

Da viz Eost evit ar bemzec — E ti ar Werc'hez er Relec —
Er Relec ha ve gret bep bloaz — En e enor ur pardoun braz.

En devez-se deuz a Blounaour — Kroachou arc'hant ha
kroachou aour — Ha baniellou gwen glaz ha ru — A zeu di
gant tud a bep tu.

Deuz ha bevar c'horn Breiz-Izell — Ha dost kenkouls evel
a bell — E tigasser tud mac'hagnet — D'ar Relec, da glask ar
iec'hed.

Hag ar Werc'hez en de, en nos — Ha skuill var nezhe he
bennoz — Ha kouls ha Gwerc'hez Remengol — Ha vir deus
Breiz da vont da goll.

Gwerz var sujet ar brezell er Relec.

Me ho suppli Speret-Santel — Ha c'houi Patrounez Breiz-Izel
— Da rei sklerijen d'am speret — Da gomz deus Guerc'hes ar
Relec.

Pa oa bet laked var an trôn — Mab bihan d'ar roue Gralon
— E oa bet enho eur gombat — Hag e oa skuille kals a voad.

Ac'hane a dapaz he hanou — Abalamour d'ar relegou —
Pere a voa enho chomet — Goude ar vrezel achuet.

Cloter, roue ar Gallouet — N' doa eur mab kaer e Guenet
— He vab Cram oa gantan er ger — Ho daou he pretantchong
ober

Je désire que l'on construise — Au lieu appelé Le Relec —
Une église à la Vierge Marie — Pour que rien ne vienne nous
contrister.

.....
Les évêques de Dol, Léon, Quimper — De Rennes, de Nantes,
de Tréguier — De Saint-Malo, Vannes, Saint-Brieuc — Ont
béné (l'église) du Relec.

Saint Bernard et saint Benoît — Deux hommes qui étaient
distingués — Ont envoyé du monde au Relec — Et y ont fondé
un monastère.

Au mois d'août à la date du quinze — En la maison de la
Vierge au Relec — Au Relec on célèbre chaque année — En son
honneur un grand Pardon.

Ce jour-là, de Plounéour — Des croix d'argent et des croix
d'or — Des bannières blanches, bleues et rouges — Y arrivent
avec des gens de toutes parts.

Des quatre coins de la Bretagne — De près tout comme de
loin — On envoie des gens estropiés — Au Relec, pour y trou-
ver la santé.

Et la Vierge, jour et nuit — Verse sur eux ses faveurs —
Et comme la Vierge de Rumengol — Elle empêche la Bretagne
de se perdre.

Gwerz de Fustec sur les origines du Relec.

Je vous supplie, Esprit-Saint — Et vous, Patronne de Bre-
tagne — D'éclairer mon intelligence — pour que je parle de la
Vierge du Relec.

Lorsque fut placé sur le trône — Le petit-fils du Roi Grallon
— Là se livra une bataille — Et bien du sang fut répandu.

Ce lieu fut alors dénommé — Relec, à cause des reliques —
Qui restèrent là sur le sol — Lorsque la guerre fut finie.

Clotaire, le roi des Français — Avait à Vannes un gendre
— Chez lui il avait son fils Chram — Tous deux osèrent faire
la guerre.

Brezel da Judikel (1) had de dad — 'Vit ho diskar ho daou a blad — Choant ho doa tud direzon — Distruja Gall kouls a Breton.

Cram e n'em laka barz en hent — 'N'eur venji tad, mam ha kerent — Hag a redas evel eul laer — Da Wenet da gaout he vreur-kaer .

Troupou ho deus savet neuze — 'Vit enebi deuz ar Roue — Hag ar brezell zo komanset — Tostic d'ar ger deus a Wenet.

Dre Gemene ha Kastellin — Ho deus great kals a revin — Eno deus distrujet eur vro — Hag zo abaoue forestou.

Deus va c'hredi c'houi e peus poan — Mes e kreis forest Torian — E oa eun Iliz ar gaera — Ar moguerou ha veler c'hoaz.

An drezhe zo bet bizited — Gant kals a historiannet — Hag e gaver barz er skridjou — Ar re a lenn an historiou.

Tâna, gualla, lac'ha, laerez — Kent beteg Plounaour-Menez — Kent voa d'he beza arretet — 'Nul lec'h a zo Relec hanvet.

Heno voa livret d'he brezel — Gant tud Cloter ha Judikel — Vit miret an dud direzon — Da zistruja ar vro Breton.

E pad tri dez ha teir nosvez — Ar brezel hag al lac'heraz — A gontinuas er Relec — Chuec'h mil den a voa bet lazet.

Tri de ha ter noz he oa bet — Sant Samson er Relec daoulinet — O c'houl nerz ha sikour an nec'h — Ma vije ar guir d'ar gaou trec'h.

He beden zo bet silaouet — Ar c'hont Konober a Wenet — En deus terminet ar brezell — Pa oa treuzet gant Judikael.

Neuze d'an holl bihan ha bras — Ar Verc'hes e apparissas — Bars en e c'hoaze er goabren — O kaera miracl kristenien !

Teir heur e pad ar vision — Ha kement-man a zo guirion — Ken a voa c'huec'h heur deus an nos — Neuze ro Mari he bennos.

Eul loden zo a lavarou — Kement se holl zo flabennou — Mes ne zal'her ket skridjou koz — Deus a gement all a draou foz.

(1) Le poète confond Judual avec Judicaël, contemporain de Dagobert. Nous rendons en français le terme *Judicaël* par Judual.

A Judual et à Clotaire — pour les coucher sur le terrain — Des gens sans raison désiraient — Détruire Français et Bretons.

Voici que Chram se mit en route — Pour se venger de père, mère et parents — Et il courut, comme un voleur — Rejoindre à Vannes son beau-frère.

Alors il rassemble des troupes — Pour faire opposition au Roi — Et les hostilités commencent — Non loin de la cité de Vannes.

De Guéméné à Châteaulin — Ce ne sont partout que ruines — C'est toute une région détruite — Depuis, c'est un pays de forêts.

Vous me croirez malaisément — Mais dans la forêt de Torian — Etait une très belle église — Dont on voit encore les murs.

La chose a été contrôlée — Par un bon nombre d'historiens — Et se trouve dans les écrits — Des gens au courant de l'histoire.

Brûler, détruire, tuer, voler — Ils l'ont fait jusqu'à Plounéour-Menez — Jusqu'à ce qu'ils se fussent arrêtés — A un lieu dénommé Relec.

La leur fut livré un combat — Par Clotaire et Judual — A fin que des gens sans raison — Ne ruinent pas le pays breton.

Pendant trois jours et trois nuits — La guerre et le meurtre — Se poursuivirent au Relec — Six mille hommes furent tués.

Trois jours et trois nuits, saint Samson — Restait à genoux au Relec — Demandant le secours d'En-Haut — Pour le triomphe du Droit.

Sa prière fut exaucée — La mort du comte de Vannes, Konober — Transpercé par Judual — Mit un terme à la guerre.

Alors, à tous, petits et grands — La Vierge apparut — Assise sur un nuage — Quel beau miracle, chrétiens !

La vision dura trois heures — Et ceci est la vérité — Jusqu'à six heures du soir — Et Marie donna sa bénédiction.

Il y en a qui diront — « Fables que tout ceci » — Mais garde-t-on de vieux écrits — Sur tant de faits qui seraient faux ?

Daou ha tri den a ve tromplet — Ha neo ket c'hoaz eun dra
ezet — Mes me lavar eo goal diez — Trompla dek mil den
asamblez.

An arme a zo partiet — 'Vit poursui ho inimiet — Hag ho
deus tapet Cram ar laer — He Kervorgan, ty eur glaouër.

Pa oa he arme kemeret — Cram raktal azo n'em rentet —
Guelit breman an den ingrat — Vont d'an daoulin dirag he
dad.

He dad outhan zo colleret — De zujedi deus ordrenet —
Commanç raktal hen garoti — Ma vo distrujet an den kri.

Eno oa devet an den cruel — He vreg paour ha he zaou
vugel — Pitoyabl oa clevet ar c'hri — Pa oa c'huezet an tan
en ty.

Interret int barz en andret — Eur menhir var n'he zo laket
— Hag e veler e Kervorget — En histor Breiz eo rapportet.

Ac'hane deujont d'ar Relec — Da zicour an dud mac'hagnet
— Hag evit dastum ar c'horfou — Pere a oa chomet eno.

Bea er Relec oa pitoyabl — Guelet var an douar ha blad —
An niver bras deus a gorfou — Enlevet lod deus ho memprou.

Ar re varo zo dastumet — 'Neur memeus bez e oant laket
— Ervez skridou ar gristenez — He maint dindan treid ar
Verc'hes.

Ar Relec vije sklerijennet — Tud ar c'hartier alle guellet —
Goulou deus an Env o tisken — Bennoz var bez ar verzerien.

Goude miraklou admirabl — He oa kasset kelou d'ar Pab —
Hag en deus daou den deputet — Da zont d'ar Relec da welet.

Sant Bernard oa unan anhe — Ha sant Beneat egile — Tud
a feiz, a devotion — Akompagniet gant sant Samson.

Neuze e chomjont e Relec — Evit fondi eul leandi — Pa oa
Judikel ho sevel — Eun Iliz kaer d'hor mam zantel.

Me am beus c'hoant da recita — Miraklou deus ar re gaëra —
Pere a zo gret er Relec — Abaoue an diveza kanvet.

On peut tromper deux ou trois hommes — Et encore est-ce
malaisé — Mais il est certes bien difficile — De tromper dix
mille hommes ensemble?

L'armée est partie — A la poursuite de l'ennemi — Et elle
a pris Chram, le voleur — A Kervorgan, chez un charbonnier.

Une fois son armée capturée — Chram s'est aussitôt rendu
— Voyez donc cet homme ingrat — Se jeter à genoux devant
son père.

Son père, furieux contre lui — A donné l'ordre à ses sujets
— De le garotter sur le champ — Pour anéantir l'homme
cruel.

Là fut brûlé l'homme cruel — Sa femme avec ses deux
enfants — Quelle pitié d'entendre les cris — Quand le feu fut
allumé dans la maison!

Ils furent enterrés sur place — Un menhir les recouvre —
Que l'on voit à Kervorgan — L'histoire bretonne en fait foi.

De là on vint au Relec — Au secours des blessés — Et pour
ramasser les cadavres — Qui y étaient demeurés.

Ce fut une pitié, au Relec — De voir étendus sur le sol —
Le grand nombre des cadavres — Privés de plusieurs de leurs
membres.

Les morts sont rassemblés — Dans une même tombe ils sont
mis — Suivant les écrits des chrétiens — Ils sont sous les pieds
de la Vierge.

Le Relec était éclairé — Les gens du quartier pouvaient voir
— De la lumière venant du ciel — Bénédiction pour la tombe
des martyrs.

Il y eut d'admirables miracles — Le Pape en fut avisé — Et
députa deux messagers — Pour venir voir au Relec.

Saint Bernard fut l'un d'eux — Saint Benoît était l'autre —
Gens de foi et de dévotion — Accompagnés de saint Samson.

Ils demeurèrent au Relec — Pour fonder un monastère — Et
Judual fit alors bâtir — Une belle église à notre Sainte Mère.

J'ai envie de raconter — De fort beaux miracles — Réalisés
au Relec — Depuis le siècle dernier.

Gwerz ar Miraclou.

E kichen kroas ar zalud, bilajen Kernelec,
Ar c'hleier zo bet klevet ho son bars ar Relec,
Pa veljont eur pelerin ha voa dy ho tonet
Natif deus a Gomma, privet deuz ar c'herzet.

Neur vale d'ar Relec hag hen carget a joa,
E vranellou he zouge he unan var he skoa,
Eur skoet a zigasse da Vere'hez ar Relec,
Dre m'an devoa digant-hi recevet ar c'herzet.

Rei he ra c'hoas ar Vere'hes assistañ ha sicour
D'eun toer ha Blegat-Moysant koezet divar an tour,
Var an ilis he koezas ha ruillet er yeret,
N'em voestlet eo d'ar Relec, hac eo bet preservet.

D'anter eost da voel Mari, da zevez he fardon,
En n'em lakas diare'hen bars er procession,
Eur c'houlouen koar melen en he zaouarn douget
Hag en offranz d'ar Vere'hez, he ro pemzek kuennek.

Ervoanig ar C'hor ive deus a Tremel-Plestin,
Voa ho lambrusk an iliz, al labour e voa fin,
Pa voa frezet ar chafot a voa gret gant koat coz
A lammaz var eur planken a voa tapet e foz.
Guelit breman kristenien e barz pe trista stad,
He chomas e pad teir heur divar bouez he zillad;
Tud a zo e n'em gavet hag eo bet diskennet,
Hag en offrans er Relec en deus roet daou skoet.

Eur c'hrennardic daouzec vloas, c'hoas a Tremel-Plestin,
Ha goe deus beg eur vezen pa voa ho klask kistin,
Eul lamm ha dregont troatad er gleie he laza,
Goestlet eo bet d'ar Vere'hes, n'en deus santet netra.

Eur c'hrennard a Blouezoc'h a c'hoezec vloas oajet,
Eur potr diez da blega hag eur *mauvais sujet*,
Eun devez pa voa digor dor pazennou an tour,
Pigna ra er garidou, mont var ar c'hront-fort.
'Vit ober d'an holl hestoni pa n'alle ober ken,
Ra he varo d'eur leon a oa eno e men,
Allas leon an tour dindannan zo torret,
Hag e kouezont assambles o daou barz er verret.

He dad, he vam oa present ha pa ho deus gulet
A gommansas da grial : « Guere'hes sacr ar Relec,
Evidomp hon daou breman na trista calonnad,
N'imp ha vel patantament e zeo lazet hor mah. »

Chant des Miracles.

Près de la croix du Salut, au village de Kernelec,
On a entendu sonner les cloches du Relec,
Tardis qu'on voyait s'y rendre un pèlerin,
Natif de Commana, qui jusque-là ne pouvait marcher.

En allant au Relec, débordant d'allégresse,
Il portait ses béquilles lui-même sur ses épaules ;
Il avait un écu pour la Vierge du Relec,
Parce qu'il avait reçu d'elle la faculté de marcher.

La Vierge apporta encore l'appui de son secours
A un couvreur de Plegat-Moysan, tombé de la tour ;
Sur l'église il tomba, et il roula dans le cimetière,
Au Relec il s'était voué, et il fut préservé.

Le quinze Août, le jour du pardon de Notre-Dame,
Il se mit, les pieds nus, dans la procession,
Portant en main un cierge de cire jaune,
Et il donna quinze sous en offrande à la Vierge.

Le petit Yves Le Corre aussi, de Trémel-Plestin,
Refaisait le lambris de l'église, travail délicat,
Quand se rompit l'échafaudage, fait de bois vermoulu ;
Il sauta sur une planche qu'il atteignit maladroitement.

Voyez maintenant, chrétiens, en quel triste état
Il demeura pendant trois heures, suspendu par ses vêtements.
Des hommes arrivèrent, et il fut descendu,
Et en offrande au Relec il donna deux écus.

Un petit jeune homme de douze ans, aussi de Trémel-Plestin,
Tomba du faite d'un arbre, quand il cueillait des châtaignes,
Un saut de trente pieds eût dû le tuer,
Il s'est voué à la Vierge, il n'a eu aucun mal.

Un jeune homme de Plouezoc'h, de l'âge de seize ans,
Caractère difficile et mauvais sujet,
Un jour que la porte de la tour était ouverte,
Monta jusqu'à la galerie et sur le contrefort.

Pour étonner la foule, étant incapable d'autre chose,
Il se mit à faire la barbe à un lion de pierre qui se trouvait là ;
Hélas ! le lion de la tour se brisa sous son poids,
Et ils tombèrent tous deux dans le cimetière.

Son père et sa mère étaient présents, et quand ils virent,
Ils se mirent à crier : « Vierge Sainte du Relec,
Pour nous deux maintenant, quel coup au cœur ;
Notre fils, nous le savons, est sûrement mort ! »

Kement den a voa eno ho deus daelou skuillet
Pa ho deus guelet anezhan, en he zao er veret ;
Kaëra miracl adarre gret gant hor mam santel,
Ne voa nemet eun tamic offanset e vuzel.

Er bloaz mil eiz kant c'huec'h, er gear a Vontroulez,
D'ar bemp varn n'-ugent a veurs, devez goel ar Vere-hez,
Tour kaer iliz ar Vur ha deus da goeza,
Tapet he voa dindannan eur c'hrennardic seiz vla.

Gant he vam e voa goestlet da Vere'hez ar Relec,
Dre ma oa bars neuze ar Vur demolisset (1) ;
Deus touesk ar vein eo tennet goude an drivet de,
Hag hen iac'h a divac'hagn preservet en buc.

Er bloa eun a pevar-ugent, var rad ker Montroulez,
Eur mirakl deus ar c'haera en deus gret ar Vere'hez,
Pemp pelerin varn-ugent deus Gallot distroet
Embarket gant Laou Féec, bars en aod Carantec,

Pa gommanz ar vag beaji var ar mor burzudus,
N'em gavas glao hag avel hag un amzer spontus,
Tolet oint ha distolet var gals deus a gerek,
N'em voestlet int d'ar Relec hag int bet preservet.

Ober rejont orezon d'ar Vere-hez assambles,
Rag eul loden anezho voa deus Plounaour-Menez,
Da reze he voa disket, gant ho zud koz,
Pedi ar Vere'hez Vari evit caout he bennoz.

Mont rejont d'ar zul goude assamblez d'ar Relec ;
Pa oa klevet ar miracl ar c'hloc'h he oa sonnet,
Korf ho rochet, diarc'hen ha dizolo ho fen,
Zeont er procesion gant-he peb a sierjen.

Pep hini deus e c'halloud e deus bet roët,
Barz en offrans d'ar Vere'hez pevar pe bemp kuennek ;
Dre ma oa ho fatronez he rentont dei henor,
Bras eo galloud ar Vere'hez var douar a var vor.
Eur zoudard demeus a Frans bro an Durkianet,
Goude koll he vatimant he voa bet prisonniet,
En esperanz e laza evit beza debret,
Evel ma voa an usaj e touesk ar bayannet.

Eur plac'h demeus ar vro-ze he lavaraz dezhan :
Cetu aze, va mignon, did da goan divezan,
Mes en noz-ze n'e brison, he voa he n'em voestlet
De Batronez galloudus, Guerc'hez euz ar Relec.

(1) L'église du Mur, à Morlaix, fut démolie après la Révolution. Le clocher s'effondra en 1806.

Tous ceux qui étaient là ont fondu en larmes,
Quand ils l'ont vu debout, dans le cimetière ;
O nouveau et grand miracle fait par notre Sainte Mère,
Il n'avait que la lèvre un peu égratignée.

L'année 1806, dans la ville de Morlaix,
Le 25 Mars, le jour de la fête de la Vierge,
Le beau clocher de l'église du Mur vint à tomber,
Un jeune enfant de sept ans fut pris dessous.

Sa mère l'avait voué à la Vierge du Relec,
Parce qu'alors l'église du Mur n'existait plus.
Il fut retiré le troisième jour d'au-dessous des pierres.
Et il était sain et préservé sans blessure.

L'année 1881, sur la rade de Morlaix,
La Vierge a fait un miracle des plus beaux,
Vingt-cinq pèlerins de retour de Callot (1)
Embarqués avec Guillaume Féec sur la grève de Carantec,

Quand le bateau commença son voyage sur la mer immense,
Il y eut de la pluie, du vent, et un temps épouvantable ;
Ils furent jetés et ballottés sur maints rochers,
Ils se vouèrent à N.-D. du Relec et ils furent sauvés.

Ensemble ils avaient adressé leur prière à la Vierge,
Car plusieurs d'entre eux étaient de Plounéour-Ménez,
Et ils avaient appris de leurs vieux parents
A prier la Vierge Marie pour s'attirer ses faveurs.

Ils allèrent ensemble le dimanche suivant au Relec ;
Quand on sut le miracle, la cloche fut sonnée ;
En corps de chemise, pied-nus et tête découverte,
Ils allèrent en procession, portant chacun un cierge.

Chacun, suivant ses ressources, fit don
En offrande à la Vierge, de quatre ou cinq sous.
Puisque c'était leur patronne, ils l'honoraient,
La puissance de la Vierge est grande sur terre et sur mer.

Au pays des Turcs, un soldat français,
Son bâtiment perdu, fut fait prisonnier,
Il devait être tué pour être mangé,
Comme c'est l'usage chez les païens.

Une servante du pays lui dit :
« Voici, mon ami, ton dernier repas ».
Mais cette nuit, dans sa prison il s'était voué
A la puissante patronne, la sainte Vierge du Relec.

(1) N.-D. de Callot est une célèbre chapelle de Carantec.

Eun eal guen he n'em bresant he deus en difunet,
Hag a rentas anezhan en iliz ar Relec ;
Eno didan treid ar Vere'hes, var be ar verzerien,
He oa rentet an esclao, me ho lez da gompren.

Eur c'horset e dro dezhan gant cals a chadennou,
'Vel ma velomp garolet ar chas droug en nor bro ;
Ar c'horset hag ar chaden a zo bet konservet,
Beteg ar Revolution en Iliz ar Relec.

Mes an amzer a c'hlae'bar a zistruj an traou-ze,
En esperanz etouffi ar miraklou a re ;
A viskoaz var an douar a zo bet trubuillet
Pere a glask distruja ar burzudou ve gret.

Guere'hez santel ar Relec zo mad deus peb klenved
Mes particulieramant deus an dud handennet,
Deus pevar c'horn ar brovinz he veler o font di,
Tud da zigass offransou ha de meuli de zy.

Bars en Iliz ar Relec hervez ar brud commun,
E zo gaelet tri mirakl bars en eur memeus sun,
Daou den mud a zo gaelet o receo ar parlant,
Hag eun all zo preservet a boan hanvet droug-sant.

An neb he deus recitet miraklou bras Mari,
Zo eur c'risten katolik hag eur mignon deshi
Zo ganthi preservet hag en, hag e bried,
He mirakl rad Montroulez em heuz dija komzet.

Eun honor e zeo deoc'hui tud pinvidic a paour,
C'houi particuliereamant deus a barrez Plounaour,
Da gavet en ho parrez eun Iliz ken brudet,
Anavezet er bed holl gant ar gatoliked.

Deves pardon Mam Deue kaera tra da velet,
Pa ve ar procesion ho c'hantren er Relec,
Holl anseignou a Blounaour, ar C'honseil hag ar Maer,
Ha drapo an Nation savet huel en ler.

Kals tud dindan an armou, an archerien ra liz,
Passaj d'ar procesion da antreal en Iliz,
Rac diez e zeo bale en deis se er Relec,
Ankombret a bep koste gant ar belerinet.

Guere'hez Santez ar Relec, rouit induljanso,
Da dout ar belerinet deut aman ha bep bro,
Me vel e dro doe'h Iliz, tud coz ha tud yaouank
Ha bevar c'horn ar brovinz ha bemp departamant.

Un ange blanc se présente, le réveille,
Et le transporte dans l'église du Relec ;
Là, sous les pieds de la Vierge, sur la tombe des martyrs,
L'esclave se retrouve, chose fort surprenante.

Il était ceint d'un corset, lié de bien des chaînes,
Tels on voit garottés les chiens méchants chez nous ;
Le corset et les chaînes ont été conservés
Jusqu'à la Révolution, en l'église du Relec.

Mais l'époque de la tourmente a détruit ces souvenirs,
Dans l'espoir d'étouffer les miracles de Notre Dame.
La terre a toujours porté des persécuteurs
Qui cherchent à détruire les miracles produits.

La Vierge sainte du Relec guérit de tout mal,
Mais spécialement les gens qui portent des bandages,
Des quatre coins de la province on y accourt vers la Vierge
Pour porter des offrandes et la louer dans sa maison.

En l'église du Relec, selon la tradition,
Eurent lieu trois grands miracles dans la même semaine,
Deux muets y ont reçu l'usage de la parole,
Et un épileptique fut guéri de son mal.

Celui qui vient de narrer les grands miracles de Marie
Est un bon catholique et l'un de ses amis,
Par elle préservé, lui avec son épouse,
Dans le miracle de la rade de Morlaix dont j'ai déjà parlé.

C'est un honneur pour vous, riches et pauvres,
Vous spécialement qui appartenez à la paroisse de Plounéour,
De posséder chez vous une église si célèbre,
Connue dans l'univers par les catholiques.

Le jour du pardon de la Mère de Dieu, qu'il est beau de voir
Quand la procession parcourt le Relec
Avec toutes les enseignes de Plounéour, le Conseil et le maire,
Et le drapeau de la Nation fièrement porté.

Beaucoup d'hommes sous les armes, les gendarmes mettent de
Ils ouvrent un passage pour entrer dans l'église, [l'ordre,
Car il est difficile de marcher ce jour-là au Relec,
Encombré de toutes parts par les pèlerins.

Vierge sainte du Relec, répandez vos faveurs
Sur tous les pèlerins accourus ici de toutes parts ;
Je vois autour de votre église des vieillards et des jeunes gens
Venus des quatre coins de la province, des cinq départements.

KANTIK ITRON-VARIA AR RELECQ (1)

Diskan :

*Patronez ar Relecq
Mam an oll gristenien,
Bro goz ar brezonek
Ho karo da viken.*

A viskoas ho chapel
Er vro' zo bet brudet,
Hag oll dud Breiz-Izel
A gar dont d'he guetel.

Aman, gant sant Tanguy,
En amzer sant Samson,
Oa savet Leandi
Kenta mence'h Leon.

Biscoaz, e guirionez,
Euz ken seder traonien
Beteg bro an Elez
Ne bignas ar beden.

En eun tu ar c'hoat braz,
Gant kan al lapoused,
En tu all, an oabl glaz,
Ar menez alaouret.

Na kaer e oa beza
O selaou, da zerr-noz,
Hor Zent koz o kana
Sonjou ar Baradoz!

Er vro ha ma vleunie
Kement ar zantelez,
E lakeaz Doue
Sevel ti ar Verc'hez.

Abaoue sant Bernard,
Servicher bras Mari,
An oll dud a feiz stard
Deu aman d'he fedi.

Refrain :

*Patronne du Relecq
Mère de tous les chrétiens,
Le vieux pays breton
Vous aimera toujours.*

De tout temps votre église
Fut chez nous renommée,
Et chacun des Bretons
Aime venir la voir.

En ce lieu, saint Tanguy,
Au temps de saint Samson,
Fit bâtir le couvent
Des premiers moines du Léon.

Jamais, en vérité,
D'un aussi gai vallon,
La prière ne monta
Jusqu'au pays des anges.

D'une part, les grands bois,
Où chantent les oiseaux,
D'autre part, le ciel bleu
La montagne dorée.

Ah ! comme il était beau
D'entendre, au crépuscule,
Nos vieux Saints moduler
Les chants du Paradis !

Au pays où fleurissait
Autant de sainteté,
Dieu fit édifier
La maison de la Vierge.

Depuis saint Bernard,
Grand dévot de Marie,
Tous les gens de foi forte
Viennent ici la prier.

Ar japel-man karet
Deus Plouneour-Menez
Eo a zo bet savet
En honer d'ar Verc'hez.

Eun aoter kizellet
Gant ar guella mistri,
Zo evel eur boked,
Kinniget d'eoc'h, Mari.

Ha c'houi, Gwerc'hez santel,
Bepred ken dous, ken mad,
Dindan pleg ho mantel
A gemer peb Breizad.

Evel e Rumengol
Hag evel er Folgoet
E tiseuezit d'an oll
Oc'h Mam ar Vretoned.

Pa glev al lapousik
Mouez skiltr ar sparfel,
E goudor he neizik
E nij a denn-askell.

Pa vezont reuzendik
Kristenien Breiz-Izel
Evel en eun neizik
A zired d'ho chapel.

A dreuz ar c'hantvetchou
Treger, Kerne, Leon,
A deu d'ho pardonieu
Gant gwir devoision.

Hag aman peb kristen
En deuz, e peb amzer,
Kavet en ho kichen
Skoazell eur Vam dener.

Kendalc'hit, o Gwerc'hez
Da veilla var hon bro,
Hag en ho karantez
Breiziz oll e vevo.

E gras santel Doue
Mirit hon eneou,
Ha da fin hor bue
Hor c'hassit d'an Envou.

Cette chapelle aimée
De Plouneour-Menez
A été édifiée
En l'honneur de la Vierge.

Un autel ciselé
Par les meilleurs artistes,
Ressemble à un bouquet,
A vous offert, Marie.

Et vous, ô Vierge sainte,
Vous si douce et si bonne,
Vous avez chaque Breton
Caché sous votre mante.

Tout comme à Rumengol,
Et comme au Folgoet
Vous montrez que vous êtes
La Mère des Bretons.

Quand l'oiselet entend
Le cri de l'épervier,
Il gagne à tire-d'ailes
L'abri de son bon nid.

Le chrétien de Bretagne
Qui est dans le malheur
Court à votre chapelle,
Comme à un nid chéri.

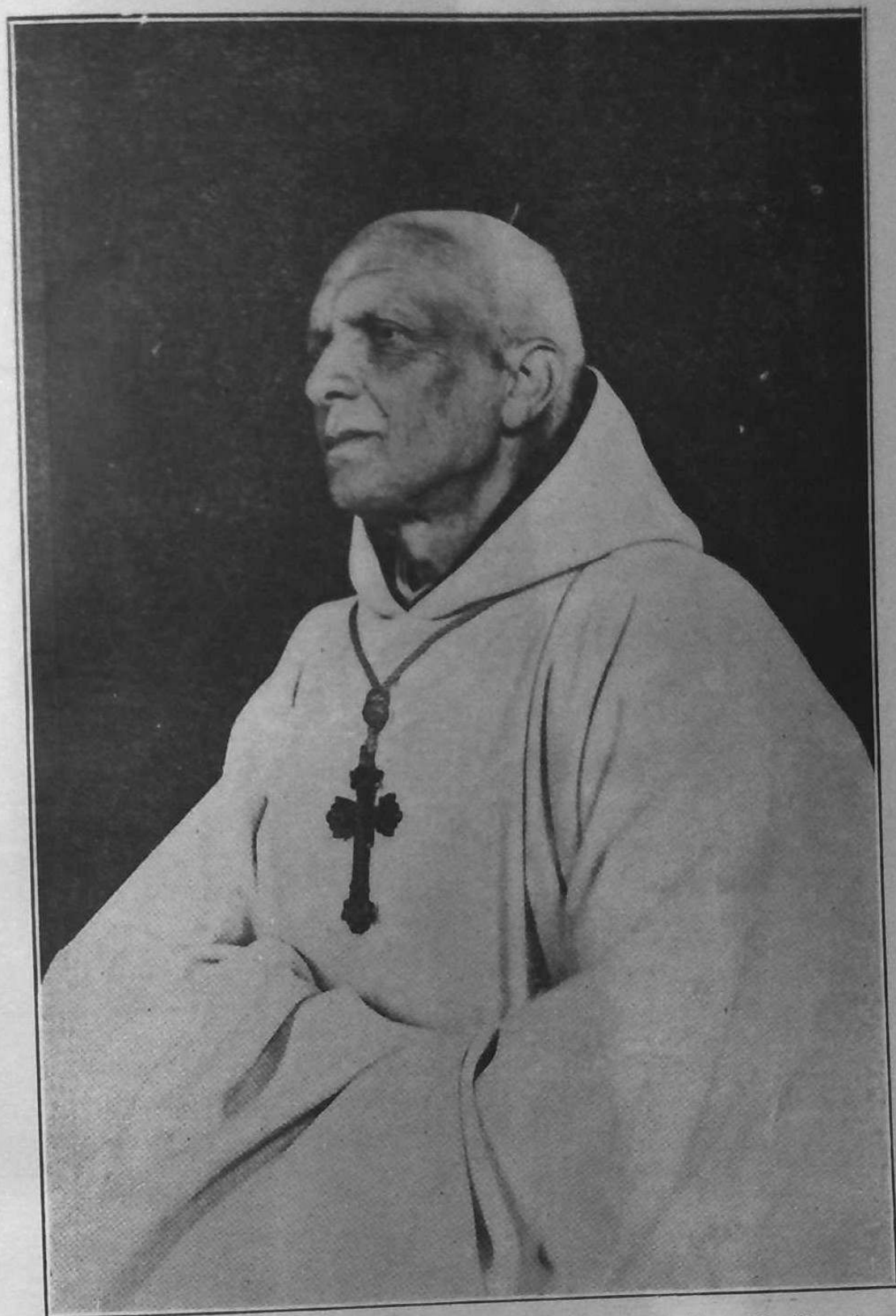
A travers les siècles
Tréguier, Léon, Cornouaille
Viennent à vos pardons
En toute dévotion.

Ici, chaque chrétien
A trouvé de tout temps,
Près de vous, l'assistance
D'une bien tendre Mère.

Veillez encore, ô Vierge,
Veillez sur ce pays,
Et le peuple breton
Vivra dans votre amour.

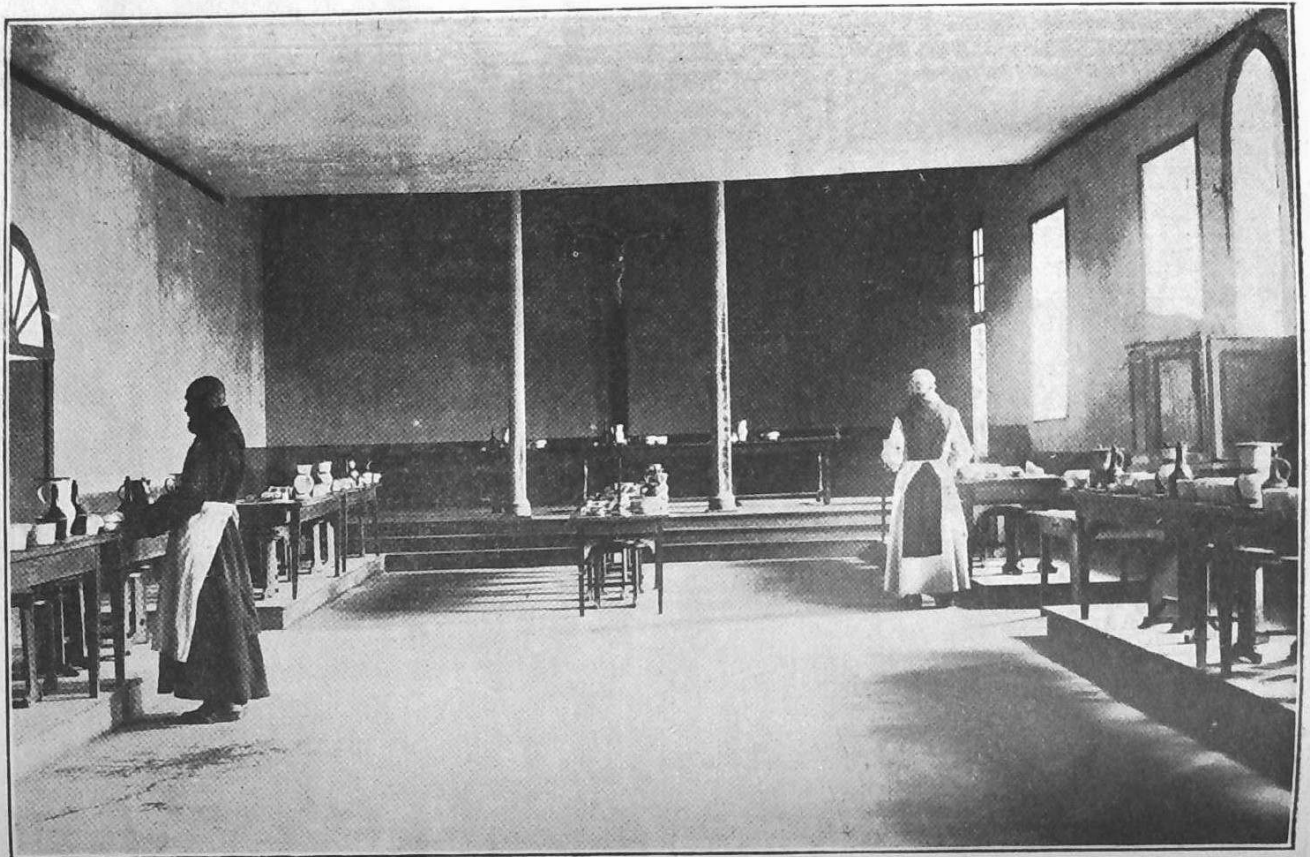
En la grâce de Dieu
Gardez toujours nos âmes,
Et quand viendra la mort,
Portez-nous dans le ciel.

(1) Ce cantique, imprimé à la librairie Riou-Querné, de Morlaix, porte l'Imprimatur du 26 Juillet 1913. Il est signé J. L. J. (Jean-Louis Jézégou). On le chante dans l'église du Relec, aux jours de pardon.



(Cliché N.-D. de Montligeon)

DOM BOUTMY
ancien abbé de Thymadeuc



(Cliché N.-D. de Montligeon)

THYMADEUC — RÉFECTOIRE DES CISTERCIENS

TABLE DES MATIÈRES

Lettre de Mgr Duparc à l'auteur.....	II
1 ^{re} Partie : LES ABBÉS, LES MOINES, LA VIE SPIRITUELLE.	I
Les origines.	1
L'abbaye du XII ^e au XV ^e siècle.....	9
L'abbaye au XVI ^e siècle.....	15
Les abbés du XVI ^e siècle.....	25
Le prieur dom Jean-Baptiste Moreau ..	30
La discipline monastique au Relec	37
L'abbaye au XVIII ^e siècle	47
De la Révolution à nos jours	51
2 ^e Partie : DESCRIPTION DE L'ABBAYE ..	61
3 ^e Partie : LA DÉVOTION A N.-D. DU RELEC.....	71
Appendice : CHANTS BRETONS TOUCHANT L'ABBAYE ET LA VIERGE DU RELEC	75
Chant de Vincent Coat	75
Chants de Fustec : Les origines.....	76
Les miracles.. ..	82
Cantique de N.-D. du Relec.....	88

IMPRIMATUR :

Quimper, 10 Juillet 1932.

† ADOLPHE,

Evêque de Quimper et de Léon.

Ouvrages historiques du même auteur

- La Troméie de Locronan** (en collaboration avec M. le chanoine J.-R. GUÉGUEN). — Quimper, Le Goaziou, 1923.
- La Mort en Basse-Bretagne**, Direction diocésaine des Œuvres catholiques de Jeunesse. — Quimper, 1924.
- Les Hymnes de la Fête des Morts en Basse-Bretagne.** — Brest, Presse Libérale, 1925.
- M. J.-M. Abgrall, Doyen du Chapitre cathédral de Quimper.** — Brest, Presse Libérale, 1926.
- Coadry en Scaër, Monographie.** — Quimper, Imprimerie Cornouaillaise, 1926 (en vente chez M. le curé de Scaër).
- Notre-Dame de Penhors.** — Quimper, Bargain, 1928 (se trouve chez M. le Recteur de Pouldreuzic).
- Sainte-Marie du Ménez-Hom en Plomodiern** (en collaboration avec l'abbé J. THOMAS). — Brest, Presse Libérale, 1928. S'adresser à M. le Recteur de Plomodiern.
- Notre-Dame de Kergoat.** — Saint-Brieuc, Prud'homme, 1928, (en vente à Kergoat, en Quéménéven).
- Jean-Etienne Riou, Gabriel Raguénez, prêtres, guillotiné en 1794.** — Brest, Presse Libérale, 1929 (*épuisé*).
- Les prêtres du diocèse de Quimper morts pour la foi ou déportés pendant la Révolution (II).** — Brest, Presse Libérale, 1929.
- Tréboul et sa région.** — Douarnenez, Sez nec, 1929.
- Le Père J.-F. Abgrall, des Missions Etrangères.** — Quimper, 1930. In-8° de 192 pages, illustré, couronné par l'Académie Française. (En vente à Keritid, 11, rue Algésiras, Brest. Prix : 6 fr., port en sus).
- La chapelle de N.-D. du Crann en Spézet.** — Quimper, Imprimerie Cornouaillaise, 1931 (s'adresser à M. le Recteur de Spézet).
- Jean-Marie-Dominique de Poulpiquet de Brescanvel, évêque de Quimper (1759-1840).** — Quimper, Imprimerie Cornouaillaise, 1932.

